

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	9
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEURE : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	10
<u>PARITÉ</u>	
<u>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. ALBERT YOGO</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	13
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	14
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal - Budget primitif pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	25
<u>FINANCES</u>	
<u>Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	26
<u>FINANCES</u>	
<u>Mise à jour des autorisations de programme</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	27
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget annexe du cinéma Les Alizés - Budget primitif pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	29
<u>FINANCES</u>	
<u>Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Fixation du montant de la subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	30
<u>ACTION ÉDUCATIVE</u>	
<u>Tarifification de l'accueil du soir des temps périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	36
<u>ACTION ÉDUCATIVE</u>	
<u>Modalité de financement des classes environnement-année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	37
<u>ACTION ÉDUCATIVE</u>	
<u>Vente du matériel de la cuisine centrale</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	

DÉLIBÉRATION N° 12 :	38
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	42
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Le Souvenir Français - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. RENÉ SIMILLION</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	43
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Arc Club de Bron - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	44
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Tennis de Table - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BRÉAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	45
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Cumbernauld - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	46
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Grimma - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	47
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	48
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Atout Age - Attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	6
<u>FONCIER</u>	
<u>Cession de terrains sis Mas de Rebufer pour la construction de logements et d'un local professionnel</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	49
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Protection fonctionnelle accordée à un élu (Raphaël SULTANA)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 22 :	53
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
<u>Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 janvier 2023 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 2 février 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Le Conseil Municipal va commencer.

Bonjour à toutes et à tous, chers élus, cher public,

Comme à chaque fois, je vais procéder à l'appel nominal du Conseil Municipal.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE (à partir de 17h40), Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT (à partir de 17h40), Madame Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, M. Filipe GALVAO, Mme Nesrine MECHKAR.

Membres présents par procuration :

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Mme Nesrine MECHKAR
Mme Lucile MOREL pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent :

M. Rémi COURT (jusqu'à 17h40)
Mme Sonia GRANDSERRE (jusqu'à 17h40)
M. Fatih DEMIRAY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Intervention de M. le Maire

Comme à chaque fois, je vais désigner un secrétaire de séance. Je propose la candidature d'Albert YOGO.

On va voter à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal VOTE À L'UNANIMITÉ la désignation de M. Albert YOGO, secrétaire de séance.

Intervention de M. le Maire

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 14 décembre dernier qui était à votre disposition sur le serveur depuis le 30 janvier.

Y a-t-il des questions ? Des demandes d'intervention ? Aucune, OK.

On passe au vote. Qui vote contre ? Des abstentions ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Intervention de M. le Maire

Je vous propose un petit changement dans l'ordre des délibérations. Je vous propose qu'on passe en premier la délibération n° 20 qui concerne la cession des terrains situés au Mas de Rebufer pour la construction de logements et d'un local professionnel.

Je vous propose donc une suspension de séance, afin que Monsieur OUZZANI et Monsieur KOUTCHOUK puissent vous présenter le projet. Tout le monde pourra poser toutes les questions nécessaires. Je vous informe que les débats ne seront pas enregistrés et ne seront donc pas retranscrits dans le PV.

Monsieur KOUTCHOUK et Monsieur OUZZANI, nous vous écoutons.

La séance est suspendue à 17h40.

Reprise de la séance à 17h57.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

FONCIER

Cession de terrains sis Mas de Rebufer pour la construction de logements et d'un local professionnel

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Commune est propriétaire des parcelles C 2025 d'une superficie d'environ 2 729 m² et C 771 d'une superficie totale d'environ 1 476 m² dans le secteur Mas de Rebufer, suite à une acquisition auprès de l'État en 1986. Le quartier a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs aménagements, notamment l'extension au Nord de la rue Albert Camus.

Les parcelles C 2025 et C 771 comprennent chacune une emprise au sol sur la rue Albert Camus, actuellement en cours de régularisation avec la Métropole de Lyon.

Aussi, afin de permettre d'éventuels projets sur le reste du terrain (partie Ouest), les parcelles C 2025 et C 771 ont fait l'objet d'une division foncière le 4 décembre 2022.

Il ressort de cette division une parcelle C 2025 d'une superficie d'environ 2 603 m² et une parcelle C 771 d'une superficie d'environ 256 m², appartenant chacune au domaine privé de la Commune.

Afin de valoriser ces terrains et de développer l'offre résidentielle dans le secteur, la Commune a décidé de vendre les parcelles C 2025 et C 771 au Groupe CAPELLI, dont le siège social est situé 43 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 8^e, afin de produire un immeuble de logements ainsi qu'un local professionnel en rez-de-chaussée, conformément au PLUh.

Le projet retenu propose la réalisation d'un programme d'environ 50 logements neufs en accession libre ainsi qu'un local commercial destiné à une crèche, pour une surface de plancher de 3 200 m².

Ainsi, au vu des caractéristiques de ce projet et conformément à l'offre de Groupe CAPELLI, il est proposé de céder ce tènement, pour un prix de 2 570 000 euros. L'acquéreur prendra à sa charge les coûts liés à l'aménagement des parcelles concernées.

Ce prix de cession est supérieur de 0,39 % à l'avis du Domaine délivré le 20 octobre 2022, qui avait fixé le prix du terrain à bâtir à 2 560 000 €.

Tous les frais liés à l'acte, y compris les taxes éventuelles, sont la charge de l'acquéreur.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **DÉCIDER** de la cession au Groupe CAPELLI, 43 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 8^e, des parcelles C 2025(p) et C 771(p), réciproquement pour des superficies d'environ 2 603 m² et d'environ 256 m², sis Mas de Rebufer pour un montant de 2 570 000 euros.

— **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Merci, Raphaël.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Vous continuez de vendre les bijoux de famille de notre commune pour équilibrer votre budget. C'est le patrimoine des Brondillants que vous vendez, comme pour le précédent terrain lors du Conseil précédent.

Alors que vous n'avez pas de baisse de la DGF en raison de la décision de l'État de majorer les bases de 7 %, les Brondillants vont donc devoir payer plus de taxes communales et c'est autant de nouvelles rentrées pour la commune. Mais cela ne vous suffit pas, car non seulement vous ne proposez aucune économie dans ce budget face aux conséquences de l'inflation pour tous les ménages, mais en plus, vous endettez la Ville. Les Brondillants apprécieront.

Et comme pour les terrains précédents, vous ne prévoyez ici toujours pas de logements sociaux, alors que vous pourriez le décider aisément et vous n'avez fait aucun appel à candidatures, comme précédemment également. En tout cas, il n'y a rien dans la délibération.

Or, si les collectivités peuvent céder à l'amiable, le maire est tenu d'informer le Conseil Municipal de l'ensemble des candidatures dont il a connaissance. Confirmez-vous qu'il n'y a eu qu'un promoteur concerné par cette vente, Monsieur le Maire ? Dans la réponse écrite que vous nous avez apportée pour la vente à 6^e SENS IMMOBILIER, vous nous indiquez, je cite : « *que d'autres offres n'ont pas été émises sur ce projet* ». Pourquoi, Monsieur le Maire, ces terrains n'intéressaient aucun autre promoteur ni office d'HLM ? Pourquoi n'avoir pas fait jouer la concurrence en lançant par exemple un appel public à candidatures pour pouvoir faire ensuite un choix en toute transparence bien sûr ? Le marché de l'immobilier sur Bron est dynamique pourtant.

Cette fois-ci, il est vrai que le prix de cession n'est pas inférieur au prix des Domaines, contrairement à la cession précédente, mais supérieur de 0,39 %. Mais dites-nous, Monsieur le Maire, après tout ce que nous venons de dire et de démontrer quels sont donc les critères qui ont guidé votre choix pour cette seconde cession ?

Vous ne cessez en effet de ramener ces termes de critères et de transparence pour les autres, notamment pour les subventions versées aux associations et à leurs bénévoles qui se dévouent pour l'intérêt général, mais quels critères ont guidé votre choix vers ces deux promoteurs en l'absence de tout appel de candidatures pour céder des parcelles communales, biens communs de tous les Brondillants ? Comment savoir si des offres supérieures n'auraient pas été émises ? Je rappelle que nous parlons de près de 6 millions d'euros, cela ne méritait-il pas plus de transparence ?

Enfin, toujours en réponse à notre demande, concernant les terrains déjà cédés lors du précédent Conseil, vous avez transmis le rapport d'étude IDA 220 110 106-1 en date du 5 juillet 2022, intitulé « diagnostic de pollution » réalisé par le cabinet IDA, que nous avons attentivement lu et qui ne nous a d'ailleurs pas convaincu, accompagné d'une autre pièce du dossier portant je cite « *sur l'estimation financière de la dépollution* » établie par le Cabinet ONYX. Outre les dates qui forcément nous interrogent, puisque le rendu du diagnostic IDA est daté du 5 juillet 2022, alors que l'attestation d'ONYX qui s'appuie sur cette étude IDA est antérieure, car datée du 13 mai 2022, c'est la référence mentionnée sur l'attestation sur l'honneur de la société ONYX qui nous pose question également, puisqu'elle ne s'appuie pas sur la même référence que le document que vous nous avez transmis.

Intervention de M. le Maire

Monsieur ANGOSTO, nous sommes sur la vente du terrain CAPELLI, pas sur la vente 6^e SENS.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Vous avez fait les deux, donc laissez-moi finir.

Intervention de M. le Maire

Non, Monsieur ANGOSTO. Non, Monsieur ANGOSTO.

OK, je vais vous répondre. Monsieur ANGOSTO, je vais vous répondre. Monsieur ANGOSTO, s'il vous plaît, vous connaissez le règlement intérieur, on intervient uniquement sur la délibération. Monsieur ANGOSTO, vous n'avez pas la parole. Ne vous énervez pas.

Bien, on ne va pas revenir sur le prix des Domaines de la vente de 6^e SENS. On vous avait fait la démonstration la dernière fois, tout le monde avait compris pourquoi le prix est effectivement inférieur au prix des Domaines. Tout le monde avait compris. Je suis prêt à vous le réexpliquer, puisqu'à priori vous étiez le seul à ne pas comprendre. C'est parce que déjà ce n'était pas la même surface de construction, et puis, deuxièmement, je ne sais pas si vous vous en rappelez, il y avait également la dépollution qui était à la charge de l'acquéreur, d'où effectivement une vente en dessous du prix des Domaines. Mais si on en déduisait le prix de dépollution et les mètres carrés en moins à construire, finalement, on a vendu plus que le prix des Domaines, mais si vous voulez, je pourrais vous le réexpliquer lors du prochain Conseil.

Deuxièmement, concernant les logements sociaux, vous pensez bien que lorsqu'il y a des permis de construire qui sont accordés, il y a bien des constructions où il y a des logements sociaux. Donc, ne venez pas dire que durant notre mandat il y a zéro logement social de construit.

Troisièmement, parce que je sais ce que vous allez me dire derrière, vous vous êtes dans une logique, c'est « *que des logements sociaux, que des logements sociaux, que de logements sociaux* ». C'est symptomatique et c'est même une obsession. Vous pouvez reprendre le programme, parce qu'avant chaque Conseil Municipal, vous relisez les documents de campagne pour bien voir si on ment ou si on ne ment pas. On dit clairement que plutôt que de construire de nouveaux logements sociaux, il faut peut-être d'abord penser à les rénover. Je vous invite à aller voir l'état de nombreux logements sociaux, c'est juste une honte. Donc déjà, on rénove l'existant et on pense à ceux qui habitent dedans.

Et puis vous dites la première phrase : « *la vente des bijoux de famille* », honnêtement, c'est quand même osé venant de votre part. Dois-je vous rappeler votre volonté de vendre, je crois que c'est Monsieur GALVAO qui l'avait rappelé dans son intervention, la vente des appartements des écoles lors du dernier mandat, lorsque vous étiez élu ? C'est nous, qui l'avons stoppée. Donc ça... Lorsque c'est vous qui souhaitez vendre « les bijoux de famille », ça ne pose pas de problème, mais dès que c'est nous, ça pose problème. Il faut une cohérence.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

On passe au vote. Qui votre contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale

CONTRE: MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie, BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

Intervention de M. le Maire

Raphaël, merci.

Monsieur KOUTCHOUK, Monsieur OUZZANI, merci.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Compte rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

PARITÉ

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

RAPPORTEUR : M. ALBERT YOGO

Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport sur l'égalité femmes/hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Nous avons le devoir de le présenter, devoir légal. Ce ne sont pas les chiffres en augmentation des violences faites aux femmes qui sont de 17 % en 2022 qui le démentiraient.

Alors cette année, qu'est-ce qu'on a fait dans notre collectivité ?

Sur le plan de l'emploi, on a constaté qu'il y a toujours un écart salarial qui existe entre les femmes et les hommes. Les raisons, la plupart d'entre nous, nous les connaissons. Il y a le travail de nuit, les heures supplémentaires, le temps partiel et aussi les travaux techniques à fort coefficient. Une attention est recommandée pour que cet écart change.

Au niveau de l'emploi, globalement, on emploie beaucoup plus de femmes que d'hommes : 58 % de femmes sont quand même employées dans notre collectivité.

Au niveau de la sécurité ou de la sérénité, qu'est-ce qu'on a pu faire ?

Au niveau de la santé, on a travaillé sur l'hygiène de vie qui intéresse tout le monde, mais principalement des femmes. On a eu des trimestres sur l'alimentation, on a eu le trimestre sur la pratique sportive, on a eu le trimestre de travail sur le sommeil, mais surtout on a assuré l'événement « Octobre Rose ». Pour avoir participé moi-même à ces conférences, j'ai eu le courage et l'envie d'inciter les femmes autour de moi à se faire dépister précocement du cancer du sein.

Les femmes, au niveau de la sécurité, ont aussi peur, on l'a constaté, du harcèlement peut-être dans le milieu du travail. Et là, on a adopté dans notre collectivité, on a souscrit au dispositif « Allo Discrim ». Qu'est-ce que c'est « Allo Discrim » ? Tout employé, dans notre collectivité, peut s'adresser à une plateforme d'avocats de manière anonyme pour qualifier, dans un premier temps, les faits et progressivement, on peut lever l'anonymat, on peut atteindre l'étape de la réconciliation ou alors arriver jusqu'en justice. Dans notre collectivité, on l'a souscrit.

Les femmes, on l'a observé aussi, peuvent avoir peur dans la rue. Qu'est-ce qu'on a fait par rapport à ça ? On a souscrit au dispositif « Angela » qui permet à une femme d'entrer dans un commerce désigné où il y a un logo « Angela » et de dire : « où est Angela ? », manière discrète de dire à cette personne : « je suis harcelée dans la rue, j'ai besoin d'aide ». La personne peut donc accueillir cette femme et attendre que ça passe ce harcèlement dans la rue.

On a aussi constaté que les femmes pouvaient être violentées par leur conjoint et qu'un certain nombre de stéréotypes peut les agacer. Là-dessus, on a organisé, pour la première fois, une journée de sensibilisation le 25 novembre qui est une journée internationale pour la lutte contre la violence faite aux femmes. Le succès de cette journée nous a permis de décider de la pérennisation d'une telle sensibilisation sur notre collectivité tout au long de l'année.

Voilà, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce qu'on a pu faire en la matière cette année dans notre collectivité.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes.

Intervention de M. le Maire

Merci, Albert. Y a-t-il des questions ? Oui, sans surprise, Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce que vous présentez là, Monsieur YOGO, reste insuffisant et flou. Ce n'est pas la constitution qui vous impose de dire quelque chose, c'est la loi Najat Vallaud-Belkacem de 2014.

Dans nos services, on connaît la situation : surreprésentation des femmes dans les métiers précaires, moins rémunérées, ces premières de corvée qu'on applaudit, d'où des carrières hachées, une petite retraite, un écart de rémunération non compensé en catégorie B Technique.

Par contre, je ne vois aucune formation sur les genres, contrairement à ce que nous avons mis en place dans l'ancien mandat.

Oui, aux flashes piquetés dans la Ville pour aider les victimes, oui à « Allo Discrim », oui à la prise en compte du 25 novembre et au dispositif « Angela », mais vous pourriez aller beaucoup plus loin.

Au moment où on reste alarmé par une enquête du HCE, le Haut-Commissariat à l'Égalité, qui met en exergue le sexisme ordinaire. Le nombre de féminicides français n'a pas décréu : elles sont 147 en 2022 et on note au contraire, une densification de la gravité des violences physiques probablement due au confinement. Ce sont mes confrères de l'Urgence qui me l'ont dit.

En outre, il y a un décalage entre ce qui est perçu par la société, qui est plutôt rassurant, qui est plutôt bien, et le continuum des violences, car l'homme reste encore considéré comme puissant et doté d'une volonté impérieuse à laquelle la femme doit s'adapter. Oui, il est difficile de déconstruire des siècles de soumission, mais il est tout aussi difficile de déconstruire des siècles de domination, car des réflexes encore bien phalocrates et des blagues machistes aux crimes restent malheureusement indignement acceptés. Et à Bron aussi, à Bron aussi, avec nos associations, nous devrions être capables d'accompagner les hommes violents de façon systématique.

Parlons des images issues de l'industrie pornographique vues largement par la génération des 15-34 ans biberonnée dès leur plus jeune âge aux réseaux. Ils cliquent juste pour avoir accès à des images terribles, violentes, humiliantes et dégradantes. Il suffit de dire : « Oui, oui, je suis majeur ». 42 % d'entre eux pensent que forcer sa compagne à avoir un rapport sexuel n'est pas un viol. Pourtant, si une information sexuelle était réalisée trois fois par an chez nous, comme la loi Aubry l'impose, Monsieur l'Adjoint à l'éducation, alors les jeunes et la société seraient mieux protégés.

On note encore la défiance par rapport aux pouvoirs publics, car le gouvernement maintient du personnel politique qui a eu maille à partir avec la justice.

Enfin, des choses terribles coûtent très cher : l'emprisonnement, l'embauche de policiers, la vidéosurveillance, les gardes du corps... Les incivilités, sachez-le, sont genrées, car les prises de risques sont majoritairement féminines et les hommes représentent 96 % de la population carcérale, ce qui est énorme et cela entraîne des coûts indirects. Les infractions, les homicides, les viols avec arme, le traitement suite au traumatisme des victimes et leur accompagnement, l'aide sociale à l'enfance, l'absentéisme, les hospitalisations, enfin bref, il y en a beaucoup et je les oublie. Mis bout à bout, cela coûte à la société française 102 milliards d'euros par an, 102 milliards d'euros par an, de quoi renflouer la caisse de retraite et le budget de la santé.

Enfin, 56 % des femmes meurent d'accidents cardiovasculaires contre 45 % chez les hommes. Cela signifie que les femmes sont moins prises au sérieux par les services d'urgences.

Mais je ne peux finir sans noter que les conservatismes d'un autre temps sont réutilisés largement par des mouvements politiques. La montée en puissance de la haine et de la vengeance des hommes contre les hommes plus faibles, mais aussi contre les femmes vient déstabiliser notre démocratie et notre vivre ensemble en déchirant le pacte social. Voilà. Il faut rester vigilant et je vous remercie, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame DURAND-MOREL.

Y a-t-il d'autres questions ? OK.

On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ah, il n'y a pas de vote, c'était juste « on prend acte ».

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

PERSONNEL

Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous,

C'est une disposition légale, au moment de la présentation du budget, préalablement à la présentation du budget, on doit communiquer chaque année, à l'ensemble du Conseil Municipal, cette information qui précise les indemnités annuelles de fonction touchées par chacun des élus.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **PRENDRE ACTE** de la communication de l'état annuel récapitulatif des indemnités perçues en 2022 par les élus siégeant au Conseil Municipal.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire. Cette note est incomplète. Elle ne correspond pas à l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre qui a fait l'objet, comme nous le disions lors du précédent Conseil, d'une fiche reprise par le guide de l'élu local remise à jour de l'association des Maires de France.

Dans ce texte, il n'est pas précisé la nature d'autres indemnités qui pourraient être la Région ou la Métropole. Vous ne l'ignorez pas, toutes les indemnités de fonction, toutes formes de rémunération doivent être mentionnées et distinguées par nature : remboursement de frais, avantages en nature, frais d'hébergement, de déplacement et exprimées en euros et en brut par l'élu en exercice de ses fonctions. Nous vous demandons, s'il vous plaît, de vous conformer à la loi, Monsieur DUBIEF. J'en ai fini.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL, ce que vous dites est faux. Vous pensez bien qu'on respecte ce que dit la loi, la loi ne le dit pas. Maintenant, si vous voulez savoir ce que les élus métropolitains gagnent en plus ou ce que je gagne en plus à la Région, tout ça est public sur les différents sites de l'État. Mais en tout cas, ne venez pas dire que l'on manque de transparence ou que l'on ne respecte pas tel ou tel article, puisque c'est faux.

Y a-t-il d'autres questions ?

Vous pensez bien qu'on allait vérifier non ? Surtout pour une information qui est publique, donc à un moment, il faut arrêter de vouloir chaque fois nous dire qu'on manque de transparence, qu'on manque d'éthique, comme vous l'avez dit lors du dernier Conseil ou autre.

Y a-t-il d'autres questions ?

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

FINANCES

Budget principal – Budget primitif pour l’année 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Ça va être un petit peu plus long que la précédente délibération. Je ne vais pas revenir sur ce qu’on s’est dit ici même sur les grands équilibres budgétaires évoqués à l’occasion du rapport d’orientation budgétaire. L’idée, c’est plutôt qu’un exercice comptable, c’est d’expliquer quelles sont les ambitions pour la Ville pour l’année 2023, comment ce budget traduit notre action pour l’ensemble des habitants.

Un point de vigilance avant de commencer quand même. Ce budget est établi dans un contexte compliqué. L’inflation, bien sûr, la crise énergétique, bien sûr, mais également des incertitudes, je pense aux velléités de l’État de contrôler les dépenses des collectivités territoriales, les fameux contrats de Cahors qui reviennent régulièrement, la majoration de la contribution des employeurs territoriaux à la retraite des fonctionnaires, voilà, tout un tas de sujets que l’on ne maîtrise pas aujourd’hui. Il était important quand même de faire cette prévision avant de commencer la présentation de ce budget.

Donc ce budget, c’est la concrétisation du travail de toute une équipe au service de l’intérêt du territoire. Un budget, vous voyez, j’affiche les 15 millions d’investissements aussi ambitieux nécessitent une équipe de combat et merci à chacun ici pour son investissement sur ces travaux qui seront réalisés tout au fil de l’année.

L’année dernière, on a lancé 12 millions d’investissement et donc cette année, c’est 15 millions de crédits nouveaux au bénéfice des infrastructures de la collectivité. C’est quand même très significatif. Alors je n’ai pas changé le titre, c’était un budget historique l’année dernière, là, il est historique pour une autre raison. C’est parce que ça fait deux années de suite qu’on investit massivement pour l’ensemble du territoire et pour chacun.

Trois précisions. On s’attend donc à un résultat de fonctionnement autour de 4 millions d’euros. Le contexte, je l’ai partagé tout à l’heure, il est compliqué. C’est l’équivalence qui a été prévue au budget prévisionnel 2019 et 2020. On a été obligé de mettre en place une gestion flexible pour prendre en compte ce contexte inflationniste. Il y a eu donc des actions d’optimisation des dépenses. Ça a été dit tout à l’heure qu’on ne faisait pas d’économie, on a généré sur ce budget 850 000 € d’économie, parce que si on n’avait rien fait, si on avait laissé passer le train, ça ne se serait pas bien passé. On a réussi donc à conserver des marges de manœuvre, sans augmenter, Monsieur ANGOSTO, les impôts, puisque les taux communaux, on les votera tout à l’heure, ils n’augmentent pas.

Pour ce qui est de la croissance liée à l’inflation, eh bien ce n’est pas nous qui en décidons, c’est la loi et donc effectivement, on est désolé, mais...

Ah, ça y est, c’est bon, ça marche. Excusez-moi.

S’agissant des impôts, voilà donc pas d’augmentation des impôts à Bron, ce n’est pas comme chez nos voisins lyonnais. D’ailleurs, ils sont bienvenus à Bron, dans de nouveaux bâtiments qui seront d’une grande qualité architecturale et environnementale.

La masse salariale augmente, chacun aura pu le constater, très légèrement pour trois raisons : d’abord la fin de l’augmentation des effectifs de la police municipale, l’augmentation du point d’indice des fonctionnaires, et puis enfin, le traditionnel glissement vieillesse technicité.

Le maintien de ce niveau d’autofinancement de 4 millions d’euros était un challenge, avec une inflation à deux chiffres de l’ordre de 10 %. Et donc on a relevé ce challenge. C’était le premier point.

Deuxième point. On continue largement à autofinancer nos investissements par le résultat d’exploitation et les recettes d’investissement. On va rester autour de 5 ans de capacité de désendettement et c’est bien le signe d’une bonne gestion des deniers communaux qui nous a permis d’ailleurs, j’en profite pour le dire, de ne pas lever la ligne de crédit qu’on avait prévue pour 2022 sur l’exercice 2022.

Les finances de la Ville sont donc saines, sous tension parce que l'effort est là effectivement : 12 millions d'investissement l'année dernière, 15 cette année. Il y a un véritable effort de la part de la collectivité, mais elle reste saine. Cinq années de capacité de désendettement. Le maximum fixé par l'État est à 12, donc on est très, très loin du plafond.

Et puis, si d'aventure, il y avait des critiques sur l'investissement et l'évolution de la dette de la collectivité, je voudrais souligner juste que si on avait fait un certain nombre d'investissements en temps et en heure, ils auraient coûté entre 15 et 25 % de moins selon le cas. Donc là effectivement, il y a un petit peu une course contre la montre pour rattraper ce retard. Mes collègues au patrimoine ne me contrediraient pas.

Nous engageons donc des investissements, et c'est le troisième point, qui vont nous permettre également de baisser nos dépenses de fonctionnement. J'y reviendrai un tout petit peu plus tard. Il s'agit notamment de la rénovation de notre patrimoine, du passage aux LED de l'éclairage public ou encore de la création d'installations de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux ou encore le choix pour la future école des Genêts d'un bâtiment qui sera probablement à émission positive. C'est une gestion moderne des deniers publics. On investit pour générer à la fois du confort, du respect de l'environnement et des économies. C'est du bon sens.

Alors j'en viens à nos priorités. Première priorité : l'éducation. On va investir donc 6,3 millions dans le périmètre de l'éducation et dans l'ensemble des équipements au service de l'éducation que ce soient nos écoles ou nos structures d'éducation populaire. Je rappelle quand même, parce que ça vaut le coup de comparer ce qui est comparable, sur le mandat précédent, en moyenne, l'investissement sur le domaine de l'éducation était de 1,3 million d'euros par an.

Alors, les travaux vont commencer par l'agrandissement des écoles Pierre Cot et Jean Moulin. Pour Jean Moulin, l'objectif reste l'ouverture des locaux à compter de la rentrée 2025 et pour Pierre Cot, alors on construit des classes, une salle des maîtres, des locaux périscolaires, des sanitaires... Enfin bref, l'ensemble de l'école est complètement revisité. On vise la rentrée 2024. C'est bien des projets structurants qui accompagnent la fin de la rénovation urbaine du quartier de Terraillon. Et donc cette année, les travaux commenceront également pour l'école des Genêts. Alors c'est un projet de 12 classes pour un peu plus de 11 millions d'euros. On en parlera un petit peu tout à l'heure à l'occasion des autorisations de programme. Cette construction, je le disais tout à l'heure, sera exemplaire en termes de respect de l'environnement. Ces trois projets que je viens de citer, Pierre Cot, Jean Moulin et puis l'école des Genêts, c'est 21 millions d'investissement sur le mandat, donc c'est vraiment considérable.

Ces grands projets ne doivent pas faire oublier les investissements du quotidien, notamment avec la réfection de sanitaires dans plusieurs écoles : Jean-Jaurès, Anatole France et Alsace-Lorraine, pour ne citer qu'elles. Je ne peux pas tout dire. Bien sûr, il ne s'agit que d'exemples. Et on investira dans le quotidien des élèves et des enseignants quasiment un demi-million d'euros sur ce budget prévisionnel.

Et le BP 2023 permettra également d'avancer sur l'adaptation des bâtiments scolaires au handicap qui se traduit, dans la plupart des cas, à la mise en place d'ascenseurs pour à peu près 130 000 €. Et juste pour redire ce qu'était l'ADAP, sur l'ensemble du programme, c'est plus d'un million d'euros mis sur la table par la collectivité pour adapter nos bâtiments et améliorer leur accessibilité.

Et puis on va terminer pour la rentrée 2023, les travaux de la phase 3 de la MJC. C'est un projet à 2,7 millions d'euros pour une association importante qui fait rayonner, notamment grâce à la salle Jack Jack, notre Ville. Et puis, effectivement, des travaux auront lieu sur le centre aéré. Donc 2,5 millions d'euros pour l'éducation populaire qui reste une priorité, en complément du budget éducation.

Enfin, on aura un budget spécifique pour diminuer l'impact de nos bâtiments sur l'environnement. Je crois qu'on en avait déjà parlé ici, on a réalisé un audit énergétique du patrimoine bâti qui nous a permis de flécher, Hervé, les bâtiments les plus énergivores et ceux sur lesquels il faut travailler. Donc là, on passe à la deuxième phase avec donc des études précises sur les bâtiments les plus énergivores.

Et puis juste un petit clin d'œil à l'association 1, 2, 3 Soleil, avec la mise en place sur le toit de Jean-Jaurès d'autoproductions photovoltaïques.

Il y aura bien sûr, comme on s'y est engagé, une nouvelle cour d'école. Il s'agit de celle de l'école Ferdinand Buisson qui sera donc désimperméabilisée, plantation d'arbres, et cela en partenariat avec l'équipe éducative.

Je n'ai pas tout détaillé, mais au total, c'est 6,3 millions d'euros pour l'ensemble de nos jeunes que ce soient dans les structures scolaires ou éducatives de la Ville. Et on l'a dit, Monsieur le Maire le rappelle régulièrement, l'éducation, c'est à peu près 30 millions d'investissement sur le mandat.

Alors deuxième point sur l'éducation : renouvellement de l'offre périscolaire avec l'élargissement de la plage horaire du soir. C'était une demande. Il y a eu un questionnaire fait auprès des parents. Donc les horaires du soir seront étendus jusqu'à 18h15 pour les parents qui travaillent et donc l'offre de service sera intrinsèquement revue. Tout ça, ça s'inscrit dans une réflexion plus globale pour fidéliser également les animateurs, on en avait parlé à un Conseil Municipal de rentrée, je crois, dont le recrutement est compliqué, comme dans toutes les villes.

Le soutien scolaire est maintenu et puis on aura les premières réalisations de la Cité éducative. Et toujours pour encourager à l'inscription dans les associations, il y aura la deuxième édition du chèque associatif, avec un budget adapté à la réalisation et à la prévision de réalisation autour de 50 000 euros. L'idée, c'est bien d'aider nos associations à pérenniser leurs adhérents et c'est une manière aussi pour la Ville d'aider le plus grand nombre de jeunes à s'inscrire dans des propositions associatives, sportives ou culturelles.

Et puis bien sûr, après la première édition qui était une réussite, je crois qu'il y avait une centaine de jeunes qui ont participé au prix des élèves méritants, on reconduit le dispositif, parce que le travail et l'effort doivent être valorisés et le mérite accompagné et l'excellence saluée. Il ne faut pas les opposer.

Enfin, dernier point, le dispositif « Cité éducative » prendra son envol et juste souligner que la participation de la Ville, en plus de celle de l'État, sera de 130 000 €.

C'était pour l'éducation, je passe au volet « protéger, sécurité publique », parce qu'à Bron, vous le savez, je vous le dis souvent, on marche sur deux jambes : éducation et sécurité publique. C'est comme ça qu'on avance. C'est une approche équilibrée. Alors, j'entends d'avance les critiques : la vidéo protection, ça ne fait pas tout, mais c'est un appui indispensable pour des interventions efficaces et ciblées de la part de nos policiers, ça les sécurise également et c'est pour ça qu'on va finaliser le plan triennal des fondamentaux de la sécurité publique à Bron.

Pour mémoire, à notre arrivée, il y avait une trentaine de caméras fonctionnelles, il y en a, à fin 2021, 138, à fin 2022, 250 et nous allons renforcer le maillage avec un budget de 550 000 € pour porter le nombre de caméras sur la collectivité à 284.

Notre police aussi, je sais qu'il y a des questions dans l'opposition, sera complète à la fin du premier semestre avec 30 agents auxquels il faut ajouter les cinq opérateurs du CSU et un appui administratif, soit 36 agents dédiés à la tranquillité publique, objectif atteint de triplement des effectifs de la police municipale. Donc ça, c'est important de le souligner.

Le budget de fonctionnement de la police municipale, c'est 1,1 million d'euros sur le budget de fonctionnement de la collectivité qui est de 45 millions. Voilà, juste pour poser les choses. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais le budget de la masse salariale éducation de la collectivité, c'est 7 millions d'euros, sept fois plus que pour la sécurité. Vous voyez, il y a une jambe qui est plus grosse que l'autre et je pense que c'est important.

Dernière précision sur ce budget 2023, il permettra de financer donc une brigade moto et une brigade canine, et il y aura également un renforcement du budget formation de nos agents et notamment de nos motards. Juste, c'est l'occasion de saluer notre police, on est fier d'eux, c'est une police de proximité moderne, efficace, à l'écoute et c'était vraiment important de les saluer.

Protéger toujours avec la santé et l'environnement, contribuer à l'éducation, s'assurer des meilleures conditions de sécurité pour le plus grand nombre et naturellement protéger la santé de chacun, protéger l'environnement, c'est le troisième volet de ce budget. Donc les actions en faveur de la santé et de l'environnement connaissent une accélération importante sur 2023, tout simplement parce que c'est vraiment notre troisième priorité.

Alors on va construire un second îlot de fraîcheur devant la halle Marcel Sultana, avenue François Mitterrand. Il y aura également un budget d'investissement, j'en ai parlé un peu tout à l'heure, productif d'économie d'énergie de 1 million d'euros. Alors, je ne vais pas tout détailler, mais passage à la LED de l'éclairage public, passage à la LED d'un certain nombre d'équipements sportifs, dont le centre nautique et le terrain annexe de Pierre Duboeuf, installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la mairie, mise en place d'un contrat de performance énergétique dans le cadre du nouveau contrat de chauffage. On active tous les leviers pour améliorer l'impact

carbone de la collectivité et c'est dans ce contexte ZFE qu'on procède aussi au renouvellement progressif de la flotte automobile de la Ville. Quand je dis progressif, c'est progressif et à marche forcée, parce qu'il y avait pas mal de retard.

On sort également de l'alimentation en gaz pour le centre nautique, puisqu'il sera désormais, ainsi que la MJC d'ailleurs, chauffé par le réseau de chaleur qui est un réseau qui brûle du bois au principal. Et donc ça aussi, c'est une très bonne chose.

Juste pour souligner le budget environnement, c'est 2,1 millions d'euros. C'est significatif de voir qu'on a complètement intégré cette dimension dans l'ensemble des politiques publiques qui sont menées.

Et j'ai gardé le meilleur, Martine, pour la fin, la construction de l'espace médical à Terraillon qui sera effective à la fin de l'année ou au début de la prochaine. C'est un investissement de près de 900 000 € de la Ville pour avoir des professionnels de santé en nombre suffisant, diversifiés et de qualité à proximité de notre territoire.

Alors, petite enfance. Je vais faire un focus, Linda, petite enfance, cette année, parce qu'il se passe des choses qui sont relativement exceptionnelles puisqu'on va parler de nouveaux équipements, l'équipement donc qui avait déjà été annoncé, et on finit la construction donc de la crèche de La Clairière, donc ce n'est pas loin d'un million d'euros pour cette année, mais également le lancement d'études pour une crèche à Terraillon, projet sur lequel on mettra une centaine de milliers d'euros. Ça vient finaliser l'offre de service public dans le quartier de Terraillon, on parlait des écoles tout à l'heure. L'ensemble sera cohérent et complet et c'était un engagement de campagne que d'améliorer l'offre de garde dédiée à la petite enfance. Et donc ça fera sur l'ensemble de ces deux projets, 54 berceaux entre ces deux équipements.

Et donc j'en profite également, Valérie, pour souligner le maintien de la subvention d'équilibre du CCAS à 2,4 millions pour 2023. Alors que tout le monde ne s'y trompe pas, il y a eu des effets de périmètre avec la CTG. Ne vous y trompez pas. Et donc il faut juste souligner que la Ville est toujours aux côtés de son CCAS.

Dernier volet, animer, mettre de la vie dans la Ville, Monsieur le Maire y tient beaucoup. Il a beaucoup d'idées d'ailleurs sur le sujet. Donc c'est un objectif de fond qui a fait l'objet de nombreuses actions depuis juillet 2020. Ça fait plaisir de les citer, Pascal, les pique-niques en musique, la fête des animaux, Sandrine, la fête de la nature, le festival Mission Impossible 3 qu'on attend pour cette année, le marché de Noël qui a pris de l'ampleur et qui en prendra encore plus l'année prochaine, et puis la dynamisation d'excellents événements préexistants comme Les Printanières qu'on fait évoluer régulièrement. Donc ces animations, c'est vraiment l'occasion pour nous de mobiliser et de faire connaître nos associations brondillantes.

Le soutien au monde associatif, il reste massif, diversifié et modernisé. Massif, parce qu'on est toujours sur 5,4 millions de subventions. 5,4 millions de subventions je le rapporte aux charges courantes de la collectivité qui sont de 8,5 millions. C'est vraiment significatif sur les dépenses courantes de la collectivité et ça représente 12,5 % du budget de la collectivité. Donc c'est un soutien qui reste massif, même si effectivement les subventions ont baissé, on en a déjà débattu ici, pour autant le soutien reste très fort. Le soutien est diversifié avec le bon associatif qui est reconduit et qui va permettre d'améliorer de manière structurelle les adhésions et donc les recettes de nos associations et puis les diversifier également par l'aide à la recherche de subventions, l'aide à la recherche de sponsorings. On accompagne nos associations sur ces volets-là. Moins d'argent public, ce n'est pas forcément moins de soutien. Juste, j'ai fait un petit calcul, j'ai pris la surface dédiée au monde associatif, donc tous les bâtiments qu'on met à disposition du monde associatif : les gymnases, les centres sociaux, etc., et donc j'ai impacté la hausse du prix de l'énergie notamment, et globalement en fait, la hausse du prix de l'énergie, c'est pour ces surfaces-là, pour cette année, et on est à Bron plutôt favorisé, c'est un peu plus de 200 000 €. Donc d'un côté la subvention effectivement au monde associatif baisse de l'ordre de 200 000 €, mais la Ville va bien mettre pour entretenir et chauffer ces bâtiments 200 000 € en plus, donc si on valorisait et on va le faire, parce que c'est une de nos ambitions, l'effort en nature de la collectivité, et bien les subventions aux associations seraient stables cette année.

Dernière petite précision, l'entretien du patrimoine sportif avec un gros investissement de près d'un million d'euros cette année au principal pour le centre nautique : passage à la LED, raccordement au réseau de chauffage urbain. Il y aura aussi des investissements au stade Léo Lagrange.

Et puis je ne veux pas oublier également l'arrivée d'un nouvel événement pour la collectivité qui est le tournoi international de pétanque qui se déroulera, Monsieur le Maire, au mois de septembre, deuxième week-end de

septembre, c'est ça ? Deuxième week-end de septembre. On va t'envoyer beaucoup de monde et plus de 100 terrains, c'est ça ? 92 terrains et un central de 900 personnes juste à côté place de la Liberté. Ça, c'est un honneur pour notre Ville.

J'ai cru que c'était Noël de nouveau, alors que le printemps s'annonce, ça clignotait de partout.

Et puis un dernier point, sur la partie animation de la Ville, il y aura un investissement également important à Albert Camus, avec la création d'un bar qui va encore renforcer l'attractivité de l'équipement. On peut aussi souligner que depuis qu'on est arrivé et que la programmation a été revue, le nombre de personnes qui vont à Albert Camus est en très, très forte augmentation, donc il s'agissait d'accompagner également ce renouvellement de l'offre.

J'en viens à une rapide conclusion, parce que j'ai déjà été long et je m'en excuse. Des investissements historiquement et durablement hauts rendus possibles par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et, ce n'est pas un gros mot, je suis désolé, des économies. Il répond également aux sous-investissements chroniques de la période précédente. Je le dis souvent, parce qu'il faut qu'on le sache, il y a deux types de dettes : il y a celle qui est dans les comptes de la Ville et qu'on voit, et puis il y a la dette qu'on ne voit pas, c'est l'état des bâtiments qui ne sont pas entretenus et pour lesquels il faut réaliser l'entretien ou les actions d'isolation pour avoir des factures d'énergie qui ne sont pas trop importantes. Ce retard, on le paye cher, parce qu'on paye plus cher les investissements aujourd'hui que s'ils avaient été faits hier. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point. Bron, c'est une ville en croissance, c'est une ville d'avenir et donc les investissements nécessaires pour les infrastructures sont portés par la Ville et je tiens à dire aussi que sur ce budget, on aura les premiers euros d'études pour le futur pôle d'équipement public de Parilly, ça va devenir concret et ça va aller très vite finalement.

Donc ce budget enfin est sincère, il n'y a pas d'inscriptions pour faire bien ou pour faire semblant, et je vous ai, je pense, brossé les grands axes de celui-ci rapidement à l'occasion de cette présentation.

Je vais terminer par trois chiffres : 15 millions de nouveaux projets majoritairement, on l'a vu, pour l'éducation, la sécurité, la santé et l'environnement. La préservation de l'épargne à 4 millions dans un contexte compliqué pour la collectivité, et je le redis, Monsieur ANGOSTO, grâce à une économie de 850 000 €, parce qu'on a lancé des actions structurelles au sein de la collectivité. Et enfin, dernier chiffre, l'endettement reste maîtrisé à cinq ans et je le précise, dans la pire des hypothèses, le seuil haut fixé par l'État, je l'ai dit tout à l'heure et je fais de la pédagogie en le répétant, est fixé à 12 ans. Donc voilà un budget réaliste, moderne, au service d'une politique équilibrée entre éducation, santé, social, environnement et revitalisation de la vie locale pour le bien commun des Brondillants, parce que c'est ce qui nous importe tous ici. Et donc c'est avec joie et au nom de toute l'équipe que je vous demande de voter ce budget.

Je vais dire les formules magiques comme ça, tout sera bien donc :

— **ADOPTER** le budget principal primitif 2023 et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés.

— **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marc, de nous avoir expliqué en des mots simples, ce qui n'est pas forcément... En tout cas, c'est l'occasion aussi pour moi, évidemment, de te remercier et de remercier surtout également tous les services et tous les élus de mon équipe, puisque ce budget est l'illustration de leur implication au service des Brondillants, donc merci à vous tous. En tout cas, on a bien noté une hausse historique qui continue d'investissements et puis surtout, encore une fois, c'était une promesse de campagne, et c'est la première fois que durant un mandat, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts côté Ville.

Y a-t-il des questions ? Monsieur COURT, Monsieur BOUABDALLAH, Madame DURAND-MOREL, Monsieur THIBAUD.

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Oui, merci.

Bonjour à tous,

Le rapport sur l'orientation budgétaire débattu lors du Conseil Municipal de décembre dernier était l'occasion pour notre groupe de soutenir certains financements comme la poursuite d'investissements au long cours et initiés par l'ancienne majorité et de dénoncer des choix sécuritaires et de défiance vis-à-vis des acteurs associatifs de Bron.

Ainsi, les AP, les autorisations de programme, qui figurent pour une prochaine délibération, montrent la volonté de la majorité de poursuivre les investissements déjà engagés par la majorité précédente, avec notamment la rénovation de la MJC, comme vous l'avez dit, 1 400 000 € investis en 2023, un montant de 375 000 € pour financer les travaux en 2024. Également des investissements dans le respect des critères environnementaux comme ceux cités pour l'école des Genêts ou encore dans le quartier Terraillon, des rénovations des écoles Pierre Cot et Jean Moulin. Nous espérons que l'audit sur les bâtiments énergivores, dont vous avez parlé, permettra également de déboucher sur des investissements en faveur de l'environnement.

Nous alertons, par contre, sur le maintien d'une politique sécuritaire avec 1 405 000 € fléchés sur ce point, un montant très élevé réparti entre 555 000 euros pour poursuivre l'installation de vidéosurveillance, sauf erreur, déjà presque 1 million d'euros budgétés l'an dernier, et 800 000 € pour la création d'un nouveau poste de police. Notre groupe dénonce cet investissement dans la sécurité, dont les résultats ne sont pas tangibles. Les problèmes d'incivilités et de sécurité ne font que se déplacer.

Au contraire, nous gardons toute notre confiance pour le secteur associatif qui agit en faveur de la prévention et de la médiation sociale. Les acteurs du champ de la sécurité et du champ de la prévention ainsi que de la médiation doivent être soutenus pour agir de façon complémentaire aux acteurs de la sécurité. Ce n'est pas le cas. Comme déjà signalé lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, nous dénonçons la baisse massive du financement des associations brondillantes. La baisse de leur financement met en péril leurs ressources humaines, les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre en 2023. Cette année donc, comme vous l'avez dit aussi, c'est plus de 200 000 € qui sont retirés aux associations de Bron. Ce qui nous semble le plus choquant, c'est que vos baisses ciblent essentiellement les associations œuvrant dans le champ social. Or, notre commune a la particularité d'avoir quasiment 20 % de ménages pauvres. Le besoin d'accompagnement social est donc très fort. À titre comparatif, il est de 14 et 15 % sur Lyon et Villeurbanne. Le cumul de la baisse des subventions associée à la forte inflation, dont nous sommes tous les témoins, impacte durement ces structures. Avec l'inflation, cela représente une baisse de 10 % de leur financement. Le recul de l'investissement en faveur des acteurs associatifs devrait être compensé par le financement d'autres structures, pour assurer les missions que ces structures réalisent, que ces associations réalisent. De nouveau, nous insistons sur leur rôle de contribution de relai de la politique municipale.

Nous notons également la baisse des dépenses exceptionnelles (- 66 %) impactant la subvention pour la lutte contre les moustiques tigres ainsi que les chèques associatifs. Nous n'avons pas eu de retour à notre demande de décembre dernier sur les résultats d'étude qui permettraient de valider ces choix.

Nous avons enfin déjà eu l'occasion d'exprimer notre désaccord quant à la vente du terrain au Mas Rebufer visant à générer des capacités de financement.

Ainsi globalement, nous ne partageons pas votre vision politique et nous voterons contre votre projet de budget pour la Ville. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Monsieur COURT. Au moins, c'est intéressant d'échanger avec vous, puisque je crois que nous sommes totalement à l'opposé. Simplement, peut-être Marc, si tu veux répondre après, juste dire deux choses. Là aussi, je le dis vraiment avec beaucoup de sympathie, c'est obsessionnel chez vous de nous dire que chez nous, on fait que de la sécurité. On vous a expliqué pendant au moins un quart d'heure que le budget principal, ce n'est pas la sécurité, c'est l'éducation, notamment, on va dire, pour enfin remettre dans un état convenable un certain nombre d'écoles, puisque cela n'avait pas été fait.

La sécurité, j'entends ce que vous dites, mais c'est des questions qui reviennent à chaque Conseil donc c'est pour ça que je vais être très court. Nous ne sommes pas magiciens, oui, il y aura toujours des incivilités à Bron. Ça, là-dessus, c'est indéniable, d'accord. En revanche, si on n'avait pas fait tout ce qu'on a fait, que ce soit au niveau des caméras, que ce soit au niveau des effectifs de police ou autres, il n'y aurait pas eu zéro voiture brûlée au 31 décembre de cette année. C'est la première fois. Tout n'a pas été réglé et tout ne sera jamais réglé, mais venir dire ici que c'est pire qu'avant, honnêtement, on fait un sondage demain, venez avec moi sur le terrain, je pense que vous serez un peu surpris.

Et puis également, pourquoi opposer la sécurité, le volet, on va dire, répressif et le volet prévention ? On fait les deux nous. Vous, vous êtes uniquement dans une logique... Attendez, Monsieur COURT, question d'éducation, laissez-moi parler et après je vous laisserai éventuellement la parole. C'est à la fois le volet répressif et à la fois le volet associatif. Pourquoi vouloir systématiquement opposer l'un à l'autre ? Il faudrait peut-être à un moment changer le logiciel, puisqu'il n'y a pas d'un côté la police et de l'autre côté, le milieu associatif.

Et enfin, pour revenir une dernière fois sur le volet associatif, mais je pense bien qu'à chaque Conseil jusqu'à la fin du mandat la question va revenir de votre côté, il y a eu ce fameux rapport de la Chambre Régionale des Comptes, d'accord, qui disait que sur la période 2014-2020, je n'étais pas aux responsabilités, sauf sur les cinq derniers mois, la Ville de Bron était beaucoup trop généreuse concernant les associations, c'est-à-dire qu'elle donnait beaucoup, voire trop, et surtout et surtout, surtout pas assez regardante, pas assez rigoureuse sur la finalité, sur l'attribution et sur l'utilisation des subventions. En étant responsable, on en a tenu compte, à moins que vous vous disiez : « Ah ben le jour où vous êtes maire, je m'assois dessus, je ne fais rien ». À un moment, quand on a des indications de la Chambre Régionale des Comptes, le minimum des choses, c'est de respecter.

Et puis deuxièmement, quand vous dites que les associations voient leur subvention baisser, vous savez très bien, lors du dernier Conseil Municipal, je pense que vous étiez là ou sinon vous avez certainement dû lire le PV, avec le système qu'on a mis en place de critérisation qui permet enfin, on va dire, de rendre plus équitable la distribution des subventions, la grande majorité des associations ont vu leur subvention augmenter. Donc oui, d'un côté, il y a eu une baisse de l'enveloppe, mais au final, à partir du moment où on a mis plus d'équité, plus de justice, finalement... Monsieur COURT, vous pouvez me regarder quand je parle non au lieu de pianoter ? Là aussi, c'est une question d'éducation. Finalement, il y a la grande majorité des associations qui voient leur subvention augmenter. Voilà, tu veux dire quelque chose Marc ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste pour corriger le propos, la baisse des subventions ne concerne pas que les associations du domaine social. Toutes les associations ont été mises à contribution en moyenne de 3,8 %. Je l'ai dit, mais je le redis, l'effort en nature de la Ville est augmenté du niveau de la baisse en fait. Effectivement, si on était en capacité, et on y travaille avec les services, de produire l'effort en nature, tous ces mètres carrés mis à disposition des associations, les coûts de mise à disposition vont augmenter, donc voilà. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que l'effort est partagé et derrière ce n'est pas pour se faire plaisir qu'on le fait, c'est pour construire des écoles et les rénover. À un moment, je ne sais pas, il faut être pragmatique, on fait comment sinon ? Moi, je veux bien, mais je ne suis pas magicien.

Et donc effectivement, on a demandé des efforts dans un contexte, Monsieur le Maire le rappelait, où effectivement la dotation aux associations est soulignée par la Chambre Régionale des Comptes comme très, très, très, très haute à Bron. Donc voilà, on prend ça aussi en compte. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Ensuite, si je ne me trompe pas dans l'ordre, Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Oui, merci Monsieur le Maire.

J'interviens juste très rapidement. Vous venez de dire, un petit constat, vous venez de dire que le premier budget, c'est l'éducation. Il faut être cohérent avec Monsieur DUBIEF qui dit que « *vous marchez sur deux jambes* », donc à un moment donné, la sécurité et l'éducation. D'ailleurs, je ne vois pas les cas, je ne vois pas le sens, mais bon.

Je continue. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des points que nous avons abordés lors du débat budgétaire, à savoir l'endettement, cinq ans, ça reste beaucoup, de l'absence de plan de sobriété et la vente du patrimoine, mon collègue l'a dit tout à l'heure, d'ailleurs parfois sans transparence. Mais nous insistons et j'insiste, bien sûr, à nouveau sur la baisse des subventions allouées aux associations, vous venez de le dire, c'est notre credo, qui vont avoir des conséquences énormes pour nos enfants, nos seniors et pour la cohésion sociale de notre Ville. Nous maintenons, dès le conseil précédent, alors que vous avez certifié dans le ROB 250 000 € de baisse, seulement, ce sont en effet déjà 407 000 qui ont été enlevés aux plus grandes associations, dont les centres sociaux, les maisons de quartier, associations culturelles et sportives, toutes signataires des contrats d'objectifs avec la Ville et donc partenaires de l'action publique, très importante. Vous avez indiqué que l'enveloppe globale était réduite de 3,5 % seulement, mais non, c'est plus de 10 %. Il faut l'assumer, Monsieur le Maire.

Vous avez justifié cette baisse dans le dernier Bron Magazine où vous faites d'ailleurs la une, je cite : « *Nous avons dû tenir compte d'un contexte économique particulièrement tendu lié à la hausse des matières premières, du coût de l'énergie, de la masse salariale corrélé à l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires* ». Non, pour cette folie des grandeurs, Monsieur le Maire, que cette une de bulletin municipal unique en son genre à Bron. D'ailleurs, nous ne ferons pas ce que votre groupe LR a dénoncé à la Métropole, à savoir saisir la Chambre Régionale des Comptes concernant, je cite, « *une propagande avec les impôts des contribuables* ». Les vœux aux Républicains, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, enfin plutôt un meeting des Républicains, combien ont-ils coûté ? Coût de location de l'hippodrome, l'espace Albert Camus ne suffisait pas ? D'un cocktail pour 500 personnes mettant fin à la tradition de la brioche...

Intervention de Monsieur le Maire

Quel est le rapport avec le budget, Monsieur BOUABDALLAH ?

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Le coût, le coût, le coût. C'est toujours le coût, on est sur le budget. Combien ça coûte tout ça ? Répondez-moi.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est public.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

La Ville partageait ensemble, ce qui cette année aurait pu aider nos boulangers d'ailleurs. D'un service sécurité, d'un orchestre et des pom-pom girls et vas-y. Mais à ce sujet, pourquoi donc lancez-vous un appel le 5 janvier sur votre page Facebook ? Parce qu'il n'y avait sûrement pas la jauge atteinte... Je saute ce paragraphe.

Donc oublié ce contexte économique tendu pour votre meeting de vœux, oubliés les efforts demandés aux autres qui subissent pourtant les conséquences de l'inflation. Mais allez-vous nous préciser ce soir ce coût du meeting, Monsieur le Maire ? J'espère que vous allez le faire et vous allez aussi l'expliquer aux parents qui ne pourront pas faire garder leurs enfants au mois d'août au centre aéré et qui subissent l'inflation de plein fouet.

De toute façon, nous vous demanderons toutes les pièces comptables, Monsieur le Maire, et il vous faudra également aller expliquer aux parents qui recherchent des solutions d'accueil au mois d'août que les structures

que je viens de citer sont fermées, parce que la Ville baisse ses subventions. Et vous expliquerez aussi aux Brondillants pourquoi vous avez supprimé les subventions de la Biennale de la danse. Vous faites des choix, il faut l'assumer, Monsieur le Maire, au lieu d'invoquer les responsabilités des autres. Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Par où commencer ? En une phrase, Monsieur BOUABDALLAH, est-ce que vous étiez présent, non pas au meeting, mais à la soirée des vœux ?

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

J'étais présent.

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, c'est vrai, mais c'est pour ça, je me souviens bien que vous étiez présent. Vous avez vu, il y avait, si je ne me trompe pas, il y avait des élus qui n'étaient pas Républicains, puisqu'il y avait même l'ancien maire de Bron qui était là. Je ne pense pas que Monsieur LONGUEVAL serait venu à un meeting des LR.

Question suivante, Madame DURAND-MOREL, c'est à vous.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de le faire tout à l'heure, pour justifier votre politique, vous faites sans cesse référence à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Or, les mots ont un sens. Où donc est écrit dans ce rapport que notre Ville est trop généreuse et pas assez rigoureuse quant à l'utilisation des subventions ? Le 14 janvier dernier, vous répondiez à l'Internaute, sur votre page Facebook : « *Nous avons suivi les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes* », mais de quelles recommandations parlez-vous ? Il en existe pourtant trois, mais en avez-vous lu une sur les subventions ? Nous, nous ne l'avons pas trouvée. La politique, ce ne sont pas juste des paroles, ce sont des actes et des actes de responsabilité. Alors, dites-nous, où se trouvent ces recommandations ? Le propre de la Chambre des Comptes n'est précisément pas d'apprécier les choix politiques ni de les juger, mais celle-ci consacre 4 pages sur 64 aux relations avec les associations et nous invite à poursuivre notre processus d'amélioration, sans jugement. Oui, 90 % des subventions bénéficiaient à 20 associations, toutes d'éducation populaire, culturelle et sportive. Vingt associations, Mesdames, Messieurs, qui mènent aux côtés de la Ville des missions de service public pour les enfants et les seniors, sans exclusive. Nous avons fait des choix politiques qui avaient du sens, qui portaient des politiques publiques de cohésion, de justice sociale et de solidarité, comme, par exemple, créer une fête du livre gratuite et reconnue mondialement ou faire émerger des championnes et des champions : Caroline GARCIA, Karim BENZEMA, Brigitte GIRAUD. Mais il n'y avait pas de critères comptables, je vous l'accorde. Plutôt que de brandir la délégation de service public, c'est un choix de faire confiance aux associations brondillantes et d'inscrire les dépenses au chapitre subventions aux assos et non pas sur le budget direct de la Ville.

Enfin, notre groupe Socialiste, Écologiste et Citoyen déplore que ce budget ne soit pas sensible aux genres. Nous souhaiterions que l'aide publique soit conditionnée à une contrepartie en termes d'égalité femmes/hommes. Cela permettrait de considérer l'impact des dépenses avec des indicateurs culturels ou sportifs et de mettre en cohérence l'efficacité des politiques publiques, car l'argent du contribuable ne doit pas venir conforter les stéréotypes de sexe, mais au contraire aider à les combattre. D'autant qu'intégrer des objectifs d'égalité des genres, c'est mettre en lumière les valeurs de la République aujourd'hui si malmenées, vous en conviendrez. Je vous signale que nous aurions fait un budget genré si nous avions été en responsabilité.

Notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame DURAND-MOREL. Vous avez été en responsabilité pendant 49 ans, vous ne l'avez jamais fait. Mais maintenant que vous n'êtes plus en responsabilité, vous me dites : « Si on l'avait été, on le ferait » ...
Honnêtement...

Intervention de Mme Claire DURAND MOREL

Nous en avons l'intention, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Oui, depuis 49 ans... Madame DURAND-MOREL, honnêtement, je ne pense pas que ce soit très sérieux.

Intervention suivante, Hervé THIBAUD,

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Il s'agissait juste de compléter un peu la présentation de Marc, et dans ce contexte d'inflation énergétique, il me paraissait intéressant en tout cas de s'arrêter sur ce sujet.

Alors, je ne vais pas revenir sur toutes les actions que tu as très bien déroulées sur la partie énergétique et environnementale, mais c'était aussi pour vous donner un peu quelle stratégie on mène sur ces deux sujets.

Tu l'as dit, c'est une course contre la montre et aujourd'hui, ce qui n'a pas été fait par le passé, on le paye aujourd'hui sur notre facture énergétique, d'autant plus dans ce contexte d'inflation.

Donc aujourd'hui, c'est effectivement aller plus vite, et donc c'est un budget ambitieux qui est sur la transition énergétique aujourd'hui, il sera bien sûr complété par la recherche de financement, que ce soit État, Fonds Vert, Décile, Région, Métropole, mais également des financements spécifiques sur la rénovation énergétique dans le cadre des quartiers prioritaires. Et puis donc, tu en as parlé également, une stratégie de rénovation globale, ce qui n'a jamais été fait, puisqu'il y a eu de la rénovation par le passé mais effectivement, pas cette stratégie de rénovation globale. On sait qu'on rénove beaucoup au coup par coup, comme on dit, on tue le gisement d'économie d'énergie.

Donc, c'est à la fois sur ces rénovations globales, mais toujours continuer aussi sur l'éclairage public, qui est une facture énergétique importante. Je vous rappelle que c'est une stratégie de réduction de 30 % des consommations, malgré l'augmentation à terme avec nos nouvelles ZAC de 10 % de candélabres en plus.

Voilà, c'était pour rappeler un peu ça et cette stratégie sur la durée du mandat.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Pas d'autres questions ?

On passe au vote.

Qui vote contre ?

Monsieur BOUADALLAH, vous faites quoi ? Ah je suis rassuré.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale

CONTRE : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie, BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

Intervention de M. le Maire

Un grand merci à toi, Marc, les services et l'ensemble des élus pour votre investissement. Et je tiens à rassurer quand même le public ici présent, je n'ai jamais vu un seul Conseil Municipal où l'opposition vote les budgets présentés par la majorité. Donc, c'est normal qu'on soit en désaccord et tous les six ans, ce sont les habitants qui approuvent ou qui désapprouvent l'action menée.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES

Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Très rapidement, puisqu'on en a parlé à l'occasion du budget, donc pas d'augmentation d'impôt. Monsieur le Maire le précisait, c'est la première fois dans un mandat qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt des taux communaux. Donc je vous demande de retenir pour l'année 2023 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	21,34 %
Foncier bâti	31,20 % (taux communal : 20,17 % + taux départemental : 11,03%)
Foncier non bâti	32,21 %

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ?

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. On a fait un peu de pédagogie pour cette délibération, vous avez les autorisations avant et après pour envisager plus facilement l'évolution.

Peut-être juste trois précisions : l'inflation sur 2022, constatée dans le domaine de la construction, c'est de l'ordre de 10 %. Donc, ça, on va le retrouver sur nos programmes et on en tient compte.

Pour 2023, l'inflation escomptée est autour de 8 %. Un peu moins importante mais toujours très haute, donc ça aussi, on va le constater sur nos programmes.

Pour être très concret et illustrer notamment pour le public l'impact pour la collectivité, donc les efforts qu'on doit faire en termes de bonne gestion sur le groupe scolaire des Genêts, c'est 1,6 million d'euros en plus, ça c'est très concret, c'est l'impact de l'inflation.

J'en profite pour dire qu'on a rajouté un petit budget également pour mettre de l'autoproduction, Hervé, photovoltaïque sur le groupe scolaire des Genêts, ce qui n'était pas prévu à l'origine et on va intégrer ça dans un contrat d'autoconsommation collective, ce qui est là aussi quelque chose de moderne. C'était le deuxième point que je voulais partager avec vous.

Le troisième, c'est qu'on n'a pas laissé le train passer, on a aussi pour les coûts qui n'étaient pas tirés essayé de revoir le design des projets sans les dénaturer. C'est ce qui a été fait pour l'école des Genêts, pour revenir au plus près du prix d'objectif. Donc ça, c'est un travail – merci Évelyne – qui a été fait avec les services, pour essayer d'optimiser effectivement la dépense publique au regard des besoins. Ce travail a été fait, il sera fait pour tous les projets, donc d'optimiser et d'ajuster ceci au plus près du besoin de manière à ne dépenser que ce qui est nécessaire dans ce contexte inflationniste. J'ai parlé de ça pour l'école des Genêts, par contre pour les autres projets, pour l'instant, ils n'ont pas évolué en termes de design.

Voilà les petites précisions que je voulais vous faire avant de vous demander de :

— **DÉCIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de construction de la crèche Élise DEROCHE,

— **DÉCIDER** de la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement existantes présentées ci-avant,

— **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € TTC) de ces opérations selon les tableaux présentés,

— **PRÉCISER** que chacune de ces autorisations de programme constitue une opération d'équipement votée au titre de la réglementation comptable M14,

— **PRÉCISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

FINANCES

Budget annexe du cinéma Les Alizés – Budget primitif pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

On l'avait annoncée, la création de la DSP des Alizés implique pour la Ville, la création, et c'est technique, d'un budget annexe. C'est conforme aux échanges qu'on avait pu avoir au moment de la création et du vote de cette DSP. Donc, on va verser une subvention d'équilibre de 160 000 € au cinéma, qu'on continue d'accompagner.

Je vous demande en conséquence de :

— **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe du cinéma Les Alizés et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés,

— **APPROUVER** le versement d'une subvention de 160 000 € du budget principal au budget annexe du cinéma pour l'année 2023,

— **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Intervention de M. Filipe GALVAO

Merci. À nouveau, je me fais le porte-parole d'Anne-Laure BADIN. Pouvez-vous s'il vous plaît nous préciser si le montant de subvention prévu dans le contrat de délégation que nous avons voté en juin dernier sera respecté ou dépassé en 2023 ?

Par ailleurs, nous notons que deux agents sont en cours de licenciement. Comment seront financés les frais que ces licenciements engendreront ?

Globalement, sur cette délibération, nous avons peu d'éléments pour apprécier la qualité du service rendu par le délégataire, pour ces raisons nous nous abstenons avec notre groupe.

Je vous remercie.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Monsieur le Maire, si vous me permettez, oui ça nécessitera un ajustement de la subvention d'équilibre de la collectivité par voie d'avenant comme c'est prévu dans le contrat.

Intervention de M. le Maire

OK, d'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Ah, pardon. Vous vous abstenez ou vous votez contre ? Et vous ?

C'est bien noté, Nathalie ? Le groupe écologie s'abstient et les autres votent pour.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale, MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel et BOUDEBIBAH Djamel , MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie,
ABSTENTION : MM.COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES. BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES

Centre Communal d'Action sociale – CCAS – Fixation du montant de la subvention pour l'année 2023

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, une subvention est attribuée au CCAS pour assurer son fonctionnement.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale et répond aux besoins de la population, notamment dans le domaine de la solidarité, de l'accueil des jeunes enfants et de l'assistance aux personnes âgées.

La subvention représente cette année 31,50 % de ce budget.

Ce qui change pour 2023 :

- les financements de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale, qui sont désormais versés directement aux structures gestionnaires,
- l'arrêt de l'atelier Santé Ville. Une réflexion est en cours pour élaborer un contrat local de santé qui sera porté par Martine CHAREYRE, adjointe à la Santé et la Direction de la politique de la Ville,
- l'arrêt du fonds d'aide aux jeunes. Le bilan de ce dispositif a révélé plusieurs difficultés de fonctionnement. Il a donc été nécessaire de revoir ce dispositif afin de mieux répondre aux besoins urgents de ces jeunes en grande précarité. Le Conseil d'administration a pour cela voté un nouveau règlement des aides facultatives en décembre 2022, faisant entrer les jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec l'insertion sociale ou professionnelle,
- et enfin, la fermeture de la crèche familiale qui interviendra le 31 août 2023.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 400 000 € au titre de l'exercice 2023,

— **PRÉCISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget principal 2023 de la commune,

— **DONNER** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Valérie. Y a-t-il des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

ACTION ÉDUCATIVE

Tarification de l'accueil du soir des temps périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2023

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Bonsoir à tous, chers amis,

Je m'excuse d'emblée, je vais un peu détailler mais promis, je ferai court en suite.

C'est vrai que la vie d'un élu est souvent faite d'une recherche de compromis entre ce qu'on appelle les injonctions contradictoires, des aspirations différentes, souvent divergentes parfois, entre différents publics bénéficiaires, injonctions contradictoires aussi parfois entre une version fantasmée du réel et l'exercice dur et froid de la responsabilité. Ici, nous avons cherché à concilier l'intérêt de l'enfant, les besoins des familles, le cadre de travail des professionnels et le sérieux budgétaire. L'organisation des temps scolaires et des temps périscolaires est un sujet qui a régulièrement fait débat dans notre commune, comme dans notre pays, dans toutes les collectivités depuis une quinzaine d'années et nécessite en permanence de trouver des équilibres nouveaux. Je n'aurais pas voulu manquer une occasion ce soir de nous permettre de nourrir ce débat d'idées.

Au printemps 2021 – cela a été dit tout à l'heure – une enquête a été adressée aux parents d'élèves pour évaluer leur appréciation en matière de l'offre périscolaire. Sur leur contenu, un satisfecit général en était ressorti. Sur les horaires, une majorité des répondants usagers du temps périscolaire du soir et dont les parents sont en emploi, ont plaidé pour son allongement, quitte à ce que cela soit payant. C'est notamment à l'aune de ces résultats que nous avons mis à l'étude cette évolution putative.

Je rappelle que la mise en place d'un accueil périscolaire, que ce soit le matin, le midi ou le soir est un service optionnel que la loi n'impose aucunement et qu'il s'agit donc bien d'un choix libre, à l'appréciation des communes de le proposer ou non. Pour l'accueil du soir, pour l'information de tout le monde et du public – et ça révélera d'ailleurs un petit débat qu'on a eu tout à l'heure sur le budget – sur ce qui est dépensé en sécurité, le seul temps d'accueil du soir périscolaire aujourd'hui dans son dispositif est une dépense de 600 000 € par an pour la collectivité. Les familles ne paient aujourd'hui pas un euro contrairement à la quasi-totalité des autres villes de la Métropole de Lyon et en réalité d'ailleurs de la plupart des villes de France.

L'évolution qu'on propose ce soir consiste donc en deux points principaux : l'augmentation du temps court de 15 minutes et du temps long de 15 minutes supplémentaires, soit une augmentation de 30 minutes du temps d'accueil possible. Aujourd'hui, nous accueillons les enfants jusqu'à 1h15 après l'école, de 16h30 à 17h45. Demain, si vous votez cette délibération, nous leur ouvrirons nos portes jusqu'à 1h45 après l'école, de 16h30 à 18h15.

Le deuxième point, c'est la mise en place d'une tarification de cet accueil du soir, allant d'une somme symbolique de 0,20 € par accueil en tarif social sur le temps court, jusqu'à 6,05 € pour les familles les plus aisées, faisant appel au temps d'accueil le plus long, moins bien entendu s'ils s'inscrivent à l'année.

Je précise que les enfants décrocheurs qui ne bénéficieraient sur prescription du corps enseignant d'un temps de soutien scolaire seront exemptés de cette tarification les soirs de soutien scolaire, pour qu'aucun jeune qui en aurait le besoin ne quitte le dispositif de soutien scolaire pour des motifs financiers. La réussite de nos gones avant tout.

Je le détaillerai sans doute dans les questions qui, je n'en doute pas, vont venir. Mais au principal, cette évolution répond à cinq objectifs. D'abord, mieux accompagner les contraintes des familles, dont les parents sont en emploi en particulier – et je me permets de rappeler qu'ils sont de plus en plus nombreux sur Bron et c'est heureux – et mieux prendre en compte les contraintes grandissantes du monde professionnel, ce n'est pas de notre fait, en profonde et permanente évolution, ce qui est renforcé depuis le COVID, notamment par la demande faite aux entreprises par les pouvoirs publics pour des raisons à la fois environnementales, budgétaires et sanitaires, de mieux répartir les horaires et les modalités de travail, notamment pour mieux répartir les flux dans les transports aux horaires de pointe. Je constate d'ailleurs qu'État, Région et Métropole se rejoignent dans cette injonction de bon sens. Je constate aussi que les entreprises de la Métropole y ont répondu globalement favorablement.

En compétence, il s'agit aussi de favoriser la mise à l'emploi de tous les parents et notamment les femmes, permettant leur émancipation. Je sais que cela est un sujet cher à une partie de l'opposition, n'est-ce pas Madame DURAND MOREL ? Ceci y compris dans l'intérêt de l'enfant, car nous croyons qu'un enfant dont les deux parents peuvent être activés en tirera bénéfice pour ce que cela suscite comme équilibre au sein du foyer, pour l'intérêt de l'adulte modèle, pour la stimulation des apprentissages aussi.

Il s'agissait aussi pour nous de revaloriser les rémunérations des professionnels qui sont appliquées sur ces temps périscolaires, de les fidéliser, permettant ainsi de mieux accompagner leur montée en compétences, y compris pour ce qui concerne l'accueil des enfants à besoins particuliers. Cela doit permettre de rendre ces métiers plus attractifs et nous aidera à répondre aux très fortes difficultés de recrutement que nous rencontrons, avec les conséquences que chacun a pu constater cette année en particulier, nous avons eu l'occasion d'y revenir sur les précédents conseils sur le temps de midi.

Cela nous permettra, y compris de mieux inciter les enseignants à travailler pour la Ville sur ce temps, leur apportant un complément de salaire – et Dieu sait qu'on est dans des sujets d'actualité – tout en faisant monter nos équipes en compétences et en facilitant un meilleur suivi de l'enfant, entre temps scolaire et périscolaire, y compris pour une meilleure gestion d'éventuelles situations de harcèlement scolaire.

Il s'agit quatrièmement de préserver et améliorer le cadre d'apprentissage et d'éducation de nos enfants, ce qui passe y compris par ne pas inciter à l'excès par la gratuité absolue, les familles à laisser leurs enfants à la collectivité dans des moments où ils pourraient retourner plutôt dans le cadre familial.

Nous faisons payer l'accueil du matin correspondant aux besoins de certaines familles, nous ferons payer l'accueil du soir qui correspond aux besoins d'autres familles. Ainsi, nous rétablissons un équilibre et éviterons que certains qui travaillent tôt le matin en laissant leur enfant à la collectivité avant l'école, soient tentés de laisser plus que de nécessaire l'enfant aux soins de la collectivité.

Et enfin, je terminerai sur ce point, il s'agissait pour nous de poursuivre la diversification et la qualité des interventions en temps périscolaire, qu'elle soit sportive, culturelle ou de temps de travail accompagné.

C'est l'occasion pour moi aussi de saluer le travail partenarial d'excellente qualité, exceptionnel et reconnu de tous, qui s'est construit d'ailleurs au fil des décennies, je le dis, sur cette Ville, avec l'ensemble des acteurs associatifs, sportifs et culturels avec qui nous travaillons dans le cadre de l'organisation de ces interventions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** les différents tarifs tels que présentés ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2023.

Intervention de M. le Maire

Merci, François-Xavier. Je m'associe bien évidemment à tes remerciements.

Y a-t-il des questions ?

Interviennent : Mme Nesrine MECHKAR, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Linda TABTE

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire. Je me fais la voix de ma collègue Anne-Laure BADIN.

Mesdames et Messieurs les Élus, Monsieur le Maire,

Nous concédons que la question de l'accueil périscolaire des enfants n'est pas simple. Entre praticité pour les parents et bien-être des enfants, entre garderie et offre sportive et socioculturelle, entre parents à choyer et personnel à recruter, la politique d'une ville en termes de périscolaire n'est pas seulement question de tarification et d'horaires, mais aussi de conditions d'accueil des enfants et offres de garde alternative.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération, surtout parce qu'elle ne permet qu'une vision partielle de la question. Nous pensons n'avoir pas assez d'éléments pour nous prononcer.

Nous souhaitons ici soulever quatre points. Le premier point est une question : est-ce que des recommandations limites en termes de longueur de journée seront données aux parents ? Cela nous semble nécessaire, car si l'augmentation du temps d'accueil est peut-être perçue comme une facilité pour certains parents, le bien-être des enfants peut en pâtir. En effet, être présent au collectif plus de 11 heures par jour pour les enfants est très fatigant, leur qualité de vie et leur santé peuvent être dégradées.

Le deuxième est une question. En rendant payants les accueils en périscolaire, les familles pourront bien légitimement exiger un accueil plus qualitatif pour leurs enfants. Combien d'encadrants prévoyez-vous par enfant pour la rentrée 2023 dans les écoles brondillantes ? Quelles activités sportives ou culturelles seront proposées ?

Le troisième point est une remarque. Les familles supportent déjà la hausse des coûts énergétiques, alimentaires. Vous leur imposez ici des coûts supplémentaires, même pour l'accueil court, ce qui nous semble une régression par rapport à l'état actuel des choses. Ce type de prélèvement qui s'applique spécifiquement sur les familles brondillantes, vient bien remplir les caisses de la Ville et ceci sans solidarité entre générations.

Enfin, le dernier point est une remarque et contient une proposition. Vous connaissez notre caractère constructif. Par cette nouvelle organisation temporelle, vous allez priver certaines personnes nécessitant des appoints de revenus, de pouvoir travailler en gardant les enfants de familles brondillantes. Nous pensons notamment aux étudiants et étudiantes vivant à Bron, mais aussi à quelques seniors complétant ainsi leur faible pension.

Vous pourriez par exemple agir pour faciliter la mise en relation des familles et des étudiants en début d'année scolaire, en organisant des séances de *job dating*.

Voilà nos quelques questions, remarques et suggestions concernant la gestion périscolaire des enfants brondillants.

Je vous remercie.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération est un peu surprenante, parce que Monsieur PENICAUD commence son propos, et à juste titre, par l'intérêt de l'enfant. Alors, l'intérêt de l'enfant, ma collègue vient de le dire, onze heures par jour à l'école, c'est un bel intérêt. Alors là, on ne mesure pas.

Je voulais parler de 3-4 problèmes. Donc, l'enfant, de 7h30 jusqu'à 6h30, je voudrais savoir comment, alors que vous avez développé à travers le chèque associatif, Monsieur DUBIEF l'a bien rappelé, et vous avez augmenté et ça va monter en pression, comment vont-ils s'inscrire, les gamins, dans les activités sportives et culturelles ? Comment les encadrants, qui sont difficiles à trouver, et ça on le sait bien, puisqu'on rappelle que les étudiants qui interviennent ont leur programme, qui change tous les trois mois ou tous les six mois, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas s'investir sur une année complète, d'où les difficultés. Toutes les villes sont à la recherche. Donc, comment les encadrants peuvent en plus aller s'inscrire dans leur association sportive et culturelle ou encadrer dans leur association sportive et culturelle ?

Le point qui me semble important, Madame MECHKAR l'a rappelé, c'est quand même la situation économique difficile pour une ville. On l'a vu tout à l'heure avec le budget qu'a rappelé brillamment Monsieur DUBIEF. Mais il est aussi difficile pour les familles. Et donc, rajouter 0,20 € par-ci par-là, je me demande si Monsieur PENICAUD, vous avez pu mesurer ou mettre en perspective pour voir quel budget et pour quel montant est-ce que ça vaut le coup de créer une différence, pour quel gain ? Donc ça, moi, ça me paraît un peu difficile quand même de proposer cela, parce que bien évidemment, on sait qu'il y a quelques parents irréductibles qui laissent leurs enfants plus tard qu'il ne faut, et là on voudrait taper dans le porte-monnaie pour leur faire prendre conscience. Mais je pense qu'il y a d'autres perspectives à avoir pour ces familles-là, parce que vraiment, et je rejoins Monsieur PENICAUD sur une chose, c'est bien l'intérêt de l'enfant qu'il faut voir. C'est l'enfant qui est au centre du dispositif. Pensez qu'il commence sa vie étudiante par 11 heures par jour. Il me semble qu'on a voté les 35 heures en France. Si j'ai bien calculé, l'enfant peut rester 44 heures. Donc, que ça me paraît un peu difficile.

Voilà, donc pour toutes ces raisons, et on peut débattre, il aurait été intéressant peut-être de faire une commission spécifique autour de ce projet-là pour qu'on puisse travailler tous ensemble... pour toutes ces raisons-là, notre groupe votera contre.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Alors, je ne sais pas si je vais arriver à répondre à tous, mais je vais m'y essayer.

D'abord, un point sur votre objection sur la durée. Il n'est pas dans mon habitude de faire de politique politicienne, mais je vous rappelle qu'à Lyon, on est sur un arrêt à 18h30. Émilie KUCHEL, l'adjointe au Maire de Brest, qui est la grande cheffe des travaux sur l'éducation, et c'est la présidente du Réseau Français des Villes Éducatrices qui pilote sur ces commissions-là au sein du parti socialiste, à Brest, ils pratiquent 19h30.

On est quand même très loin, et je suis un peu étonné que du point de vue des socialistes, on ait ça. Je vous inviterai à revoir d'ailleurs l'argumentation qui a été faite par Madame KUCHEL dans le Réseau Français des Villes Éducatrices à la ville de Brest sur l'adoption de ces temps-là, puisqu'elle insiste sur la dimension sociale et le frein à l'emploi pour un grand nombre de parents que de ne pas avoir de solution de garde à moindre coût, parce que justement derrière, ce sont obligatoirement des gardes privées à fort coût, qui sont les alternatives.

Donc oui, il y a une dimension qui est très importante là-dedans dans le social. Cette demi-heure de différence avec l'évolution du monde du travail, nous pensons, et tous les sondages et les retours que nous avons tendent à nous faire penser qu'elle aura une vraie différence dans l'évitement à l'emploi que peuvent avoir un certain nombre de personnes. Et j'insiste, par exemple pour un certain nombre de femmes, notamment au foyer, ça peut devenir un argument pour le conjoint, de désincitation à l'emploi, ce qui est fortement dommageable.

Donc non, je pense que c'est une mesure justement qui a un certain nombre de vertus sociales. Bien entendu après, c'est un sujet, je le disais en introduction, il faut trouver l'équilibre entre ce qui est l'équilibre des familles leur permettant de donner le meilleur encadrement possible à leur enfant, et la question de l'intérêt de l'enfant. On est bien d'accord qu'il faut que le maintien en collectivité de l'enfant soit autant que faire se peut justifié par un emploi. On ne peut pas le contraindre légalement, et on ne le contraindra pas, et ce n'est pas l'esprit.

Nous ne sommes pas non plus... Djamel, moi je me rappelle de conseils municipaux, où tu as beaucoup plaidé sur le fait de laisser le choix, je me rappelle, notamment aux associations, de s'auto-administrer. Et je serais bien mal placé d'aller dire aux parents ce qu'ils doivent faire. Par contre, effectivement il y a une mesure incitative, c'est celle qu'on vient de décrire.

Sur la progressivité, parce que tu nous interrogues sur la progressivité de cette grille sociale. Nous sommes sur la partie longue, sur une hausse de tranche en tranche. Il y a 10 tranches de CAF pour le public dans la répartition des tarifs. Nous maintenons, comme pour le temps du midi, 10 tranches correspondant aux tranches CAF de tarification scolaire. Chaque tranche voit une augmentation progressive de 29 % de la charge, ce qui est une très forte progressivité, qui notamment permet que sur la part du salaire dédié à des ressources du foyer affectées à cette mission, on sera plutôt sur 1 % de moins sur les tarifs sur les classes sociales inférieures, et notamment les classes moyennes inférieures, que sur les classes les plus intéressées.

Donc, nous ne sommes pas en privation, et il y a un vrai saut tarifaire, contrairement à ce qui était fait avant, qui permet que les familles... Je suis désolé, c'est un peu technique et je ne veux pas abrutir tout le monde, mais les familles qui sont sur des bas salaires mais qui sont en activité, auront une tarification qui est plus avantageuse que ceux qui ne sont pas en activité. C'est ce qui est la conséquence de cette ultra-progressivité. Je suis un peu étonné, encore une fois, que la gauche s'oppose à cette progressivité-là.

Sur la difficulté du recrutement, cette évolution-là nous permet justement aussi de répondre à ces difficultés de recrutement, parce qu'on fait un saut d'attractivité. La ville de Villeurbanne, pour ne pas la citer, a pris un certain nombre d'agents périscolaires l'année dernière, parce qu'ils avaient ajouté un petit quart d'heure supplémentaire dans leur temps périscolaire. Là, entre la revalorisation salariale que nous organisons sur le taux horaire de nos agents, que ce soit pour nos agents périscolaire ou les enseignants, ainsi qu'avec cette évolution-là, rien que sur le temps du soir, ça va être au bénéfice sur un mois normal, de près de 200 € pour nos agents, d'attractivité de cet emploi. Donc, on est sur un vrai saut d'attractivité, qui doit nous permettre de mieux accompagner, à la fois la hausse du recrutement, la hausse de l'encadrement, ce qui doit nous permettre aussi – et je regrette que ça n'ait pas pu être fait par le passé à cause de ça – d'augmenter notre taux d'encadrement, et donc de pouvoir être reconnu par le service Jeunesse et Sport, qui nous permettra par exemple – et je sais que ça t'est cher mon cher Djamel – de pouvoir faire valider le BAFA par l'exercice dans le temps périscolaire pour des jeunes qui y seraient, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui, le défaut d'encadrement ne nous permettrait pas d'avoir la reconnaissance de Jeunesse et Sport, pour que le travail dans les temps périscolaires permette la validation BAFA.

Sur la question de la possibilité d'aller créer de l'emploi, notamment sur des emplois d'assistantes maternelles, nounous, jeunes filles au pair, etc. Malheureusement, j'aimerais bien qu'on soit dans une situation où il y ait profusion pour nos parents de solutions de garde, mais ce n'est pas la réalité aujourd'hui. La demande en matière de prise en charge périscolaire privée, de solutions de garde, est largement supérieure à la capacité d'accueil, notamment dans les quartiers qui sont le plus en tension, ce qui est l'une des sources – vous le savez bien – principales de demande de dérogation scolaire, puisque les parents ne trouvant pas de solutions sur leur secteur sont obligés d'aller chercher des solutions ailleurs, ce qui nuit à la mixité sociale des établissements de la ville de Bron. Donc il y a un enjeu derrière, y compris à préserver la mixité sociale dans les établissements. Et c'est extrêmement important pour nous de la construire.

Donc voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions, sans doute pas toutes, j'ai essayé du moins. Pardonnez-moi.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Juste deux précisions, Monsieur PENICAUD. Est-ce que vous avez calculé le gain ? Ça, c'est la première chose, tu n'as pas répondu là-dessus.

La deuxième chose qui est importante, parce que tu as parlé du questionnaire qui a été fourni, tu peux annoncer quand même qu'il y a eu 15 % de réponses sur la commune, ce qui est bien mais c'est peu pour prendre des décisions aussi importantes que ça.

La troisième chose qui est importante, on n'a pas pris l'attache de la PMI et de la fatigue au niveau des pédopsys par rapport aux gamins.

Et surtout, tu parlais de l'intérêt de l'enfant, la relation parentale, il faut m'expliquer comment un gamin qui quitte ses parents à 7 heures et qui le soir, les retrouve à 19 heures, quelle est la relation que l'on crée quand on dit ça ? Oui oui, Madame BOULARD, c'est comme ça que ça se passe la vie. Il faut regarder ce qui se passe exactement, et je répète encore : quand on veut les inscrire dans des associations sportives ou culturelles ou leur permettre de vivre leur commune, tout ce qui est mis en place et qui est riche, en fermant là, on les enferme chez eux.

Voilà, mais c'était surtout la précision sur les gains, je voudrais vraiment savoir la somme.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Alors, on est, on ne va pas se le cacher, sur des grandes estimations, c'est très compliqué de le faire. Nos estimations aujourd'hui, sur le coût global, on va élever le coût entre 150 et 800 000 € global sur l'ensemble du service et le gain dans nos estimations serait de l'ordre de 200 000 €. Encore une fois, je mets énormément de guillemets, c'est-à-dire qu'on aura une compensation du coup par les recettes. C'est du moins ce que l'on pense espérer avec cette évolution sur nos estimations. Mais je prends d'énormes précautions sincèrement, parce que vraiment, on regarde une boule de cristal sur le sujet, et je ne saurais prendre le moindre engagement de cet ordre-là sur les grands volumes. C'est pour ça que le budget qui vous a été présenté tout à l'heure et qui a été voté prend un certain nombre de marge de ce point de vue-là.

Sur... Attendez... Du coup, ton autre question, je n'y ai pas répondu...

Intervention de M. le Maire

Ça va revenir. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Intervention de Mme Linda TABTE

Je ne pouvais pas ne pas prendre la parole. Parentalité, famille, on a eu le débat en commission, Monsieur BOUDEBIBAH. Là, on touche à des choix familiaux ou des non-choix du fait de contingences économiques parfois, des horaires décalés, des familles monoparentales, pour qui cette offre de garde peut être salvatrice. En tout état de cause, je vous rejoins sur le qualitatif de ce que nous pouvons proposer. Encore une fois, entre une assistante maternelle, quand on a la chance d'en trouver une, j'ai été en début d'année sollicitée par de nombreux parents qui ont été « lâchés » par leur assistante maternelle, ou qui avaient une assistante maternelle, mais quand on passe en scolaire, et bien les circuits, il faut être à proximité de l'école, ne fonctionnent pas. Et on est dans une relation privée employeur/salarié, donc on ne peut pas imposer à des assistantes maternelles, même si nous le souhaitons, je vous l'ai également transmis en commission, baisse significative du nombre d'assistantes maternelles, ce n'est pas propre à Bron, c'est au niveau national. Et encore une fois, entre avoir un accueil où on fait du gardiennage parce qu'on ferait garder par des personnes, éventuellement de la famille, je le vois sur la petite enfance, parfois quand on n'a pas le choix, on doit aller travailler, eh bien on n'a pas de solution, et être encadré, et encore une fois, ce sont des recrutements de personnel qualifié. On parlait de BAFA, c'est ce que nous souhaitons. C'est, on va dire, meilleur pour le développement de l'enfant.

Je vous rejoins sur les 11 heures, aujourd'hui dans les écoles, on n'est pas à 18h15, il y a de la pédagogie qui doit se faire, elle se fait également au niveau de la petite enfance, quand on voit qu'un enfant est un peu fatigué, la discussion avec les parents, encore une fois, on est sur de la sphère privée. Comment imposer à un parent des choix que parfois il n'a pas, parce qu'il doit aller travailler ou parce qu'il travaille à l'extérieur de la ville ? Donc encore une fois, c'est un débat, et je vous l'avais dit, qui n'est pas simple, sur les équilibres familiaux. Il y a un idéal. Je pense que l'idéal, c'est de poser son enfant à 8h30 et d'être là à 16h30 avec le pain chocolat et de faire des activités éducatives, sociales et autres, et de l'accompagner aux activités. C'est un idéal, ça n'est pas celui de tous les brondillants aujourd'hui. Donc on répond aussi à une demande de parents qui doivent revenir sur le territoire. On va dire que cette semaine, on a été interpellés – la délibération n'était pas encore passée – par des parents qui s'inquiétaient que 17h45 ça risquait de faire un petit peu juste compte tenu de leurs contraintes de travail à l'extérieur de la commune de Bron.

Effectivement, on a des spécificités, on essaie d'y répondre. Il y aura peut-être une évaluation à faire, de la pédagogie très certainement. Après, peut-être une réflexion beaucoup plus longue. Les idées sont toutes bonnes. On a eu des échanges très constructifs, mais il n'y a pas de solution miracle.

Intervention de M. le Maire

Merci Linda. Peut-être juste pour terminer, et je serai très court, en 30 secondes.

15 % de taux de réponse, effectivement c'est beaucoup. Seules ont répondu les familles concernées. Quand vous ne mettez pas vos enfants dans le périscolaire, vous n'allez pas répondre à ce questionnaire-là.

Donc 15 %, par rapport au total des familles qui sont concernées, le chiffre est important.

Deuxièmement, est-ce que cette décision est parfaite ? Non, en revanche, elle répond à un vrai besoin, et c'est aussi important de penser aux familles qui travaillent. Ça a déjà été dit par Linda ou François-Xavier, chacun a la liberté de laisser ses enfants ou pas. Il faut savoir aussi, et vous le savez, Monsieur BOUDEBIBAH, qu'il y a un certain nombre de familles où la mère ne travaille pas, et c'est vrai que c'est confortable de laisser l'enfant à l'école jusqu'à point d'heure pour plus de confort, alors qu'elle serait en mesure de le garder. Quand on a des enfants, on s'en occupe quand on peut s'en occuper. Quand on travaille, c'est différent. Mais quand on est à la maison et qu'on préfère laisser tranquillement le gamin à l'école parce qu'on veut être tranquille ou parce que je ne sais quoi, là effectivement, le fait de mettre payant, bien que ce soient des prix modérés, ça va permettre à un certain nombre d'enfants d'être récupérés plus tôt. Donc il y a un certain nombre d'enfants qui vont gagner en confort, en rentrant chez eux alors que jusqu'à maintenant, ils étaient dans le périscolaire.

En tout cas, c'est une décision qu'on a prise. Bien évidemment, comme chaque nouvelle décision qu'on prend, on va l'évaluer dans un an. Si ça marche bien, on continue, s'il y a des améliorations à apporter, on les apporte.

Et juste pour finir, Madame MECHKAR, sur ce que vous avez dit tout à l'heure, que vous êtes une opposition constructive, je n'en doute pas une seule seconde. Ça fait deux ans et demi que vous nous dites ça, ça fait deux ans et demi que je vous dis que ma porte est grande ouverte si vous voulez échanger sur des points pour avancer. Jusqu'à présent, il y en a un parmi vous 10 qui est venu en me disant « Monsieur le Maire, j'ai une idée, qu'est-ce que vous en pensez ? ». Donc... Mettez en application ce que vous nous dites, conseil après conseil.

On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale

CONTRE : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel et BOUDEBIBAH Djamel , MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et Mme VELLA Stéphanie,

ABSTENTION : MM.COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES. BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

Merci François-Xavier à toi et tout ton service.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

ACTION ÉDUCATIVE

Modalité de financement des classes environnement-année 2023

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Merci. Je vais faire beaucoup plus court. Il s'agit de valider les modalités de financement pour les classes environnement pour l'année 2023, les modalités de financement de la Ville et ses différents critères d'arbitrage, je ne vais pas rentrer dans les détails, vous les avez dans la délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **ADOPTER** les montants, les modalités de financements et les critères d'arbitrage des classes de découverte pour l'année 2023 tels que proposés.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Aucune.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

ACTION ÉDUCATIVE

Vente du matériel de la cuisine centrale

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire, ça fait suite à une délibération qu'on a vue ici au mois d'octobre.

Pour faire très vite et vous donner un état des lieux, au 31 janvier, on a vendu pour 100 000 € de matériel, l'ensemble étant estimé à peu près à 200 000 €, on est à la moitié du chemin. Il s'avère que les solutions de mise en vente ne sont pas forcément adaptées au matériel, au marché, etc.

Donc, cette délibération propose deux choses. La première, c'est de baisser le prix plancher, prix de réserve à 25 %. Donc, on le baisse pour mieux commercialiser ces biens. Et puis la deuxième chose, c'est qu'on se réserve également la possibilité d'une vente directe pour conventionner de gré à gré avec des acheteurs, ce qui évite les frais de transaction du prestataire du site d'enchères et donc, tout le monde est gagnant.

Du coup, je vais vous lire les formules magiques.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** la modification de la délibération n° 20221006DEL3 du Conseil Municipal du 6 octobre 2022 relative à la mise en vente des biens de la cuisine centrale en complétant les modalités de vente pour les biens n'ayant pas trouvé de preneurs au terme de la réalisation des deux modalités prévues, en ajoutant une troisième modalité de vente.

— **PRÉCISER** que cette troisième modalité consiste soit en une vente de gré à gré, soit en une vente via la plateforme Agorastore et, dans les 2 cas, pour un prix minimum de 25 % de la valeur estimée par l'expertise.

— **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions sur la vente du matériel ? Aucune.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Nous revenons donc aux subventions. Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les montants de subventions au titre de l'année 2023 pour un certain nombre de structures, je ne vais pas vous énoncer toutes ces structures. Simplement, ces associations appartiennent à différentes structures comme le CCAS, le Mouvement Sportif et les Anciens Combattants. Toutes ces associations répondent aux critères d'éligibilité qui ont été votés ici le 6 octobre, et de plus, les associations sportives, elles, ont vu leurs subventions calculées selon les critères qui ont été votés ici à l'unanimité le 6 octobre 2022.

Que dire ? Pas grand-chose. Sinon qu'il y a une petite diminution pour certaines associations. Ce sont des subventions qui sont modestes, puisqu'elles vont – si vous le voyez dans le tableau : de 200 € à maximum 13 500 €, donc des subventions modestes, très peu modifiées, et même pour ce qui est des associations sportives, on peut noter dans la liste que pratiquement la majorité, on a vu à la suite de ces critères, une augmentation de la subvention.

Donc, je vais vous poser la question. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2023 aux associations tel que présenté ci – avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Merci pour ton travail. Et puis peut-être aussi une information pour le public, on trouvait ça ubuesque, c'est qu'on a même des associations qui nous disent : « Écoutez, eu égard à la situation économique, eu égard aussi maintenant à la répartition plus équitable, plus juste, baissez-nous notre subvention, puisqu'on n'a pas besoin d'en avoir autant ». C'est bien la preuve que depuis des années, pour certaines associations, on donnait, on donnait, on donnait, sans savoir si on donnait au prix juste.

Donc voilà, on était quand même dans cette situation d'aberration.

Y a-t-il des questions ?

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

C'est déjà arrivé par le passé que des associations viennent nous demander de baisser ou de ne pas avoir de subvention mais ce n'est pas mon propos.

Moi, j'ai deux choses à dire, Monsieur CHAMPIER, est-ce que toutes les associations sont passées pour la demande de subvention ? Parce qu'il ne me semble pas.

Et la deuxième question qui est très claire, tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous parliez de l'égalité, et nous vous suivrons, il n'y a pas de souci. Donc il faudrait quand même se mettre en conformité avec la légalité dans les associations pour éviter que des élus de l'exécutif soient dans le bureau de l'association.

Voilà, c'est simplement de rappeler pour éviter les quiproquos ou controverses par rapport à ça.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOUDEBIBAH, déjà, je tiens encore une fois à publiquement à vous remercier de nous avoir félicités au mois de septembre et octobre lorsqu'on avait mis en place la cratérisation. C'est d'ailleurs quelque chose que vous aviez appelé de vos vœux depuis des années et des années lorsque vous étiez adjoint aux sports.

Pour répondre à vos deux questions. La première : oui, il reste encore des associations où la subvention est en suspens, en cours d'instruction pour plusieurs raisons, simplement soit parce qu'on est en attente de réponse, et je prends l'exemple du Volley-ball où votre collègue Monsieur ANGOSTO est coprésident. Je vous ai expliqué

pourquoi, Volley-ball, c'est un club qui est à la fois sur Bron et sur Lyon, où la part, je ne voudrais pas dire d'erreur, mais les brondillants représentaient un peu plus de 10 % des adhérents, et nous on donne... la subvention de la Ville de Bron est quasiment deux fois supérieure à celle de la Ville de Lyon. Donc c'est pour ça, nous avons contacté la Mairie de Lyon pour voir s'il n'y avait pas un pas moyen qu'ils se mettent à notre niveau, ou en tout cas pour qu'on puisse trouver un arrangement. Il y a d'autres associations où effectivement, ça reste en suspens. Nous sommes encore dans les temps. Et il y aura effectivement peut-être des associations qui n'apportent pas toutes les garanties, tous les gages, ou qui ne respectent pas certaines choses, qui ne se verront pas attribuer de subvention.

Jacques, tu veux ajouter quelque chose ? Non.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Si effectivement on ne délibère par le versement des subventions de toutes les associations, le budget prévu, lui, il est bien là. Et donc, ça pourra se faire dès lors que les problèmes administratifs seront réglés. Cela pourra se faire lors des prochains conseils municipaux, parce que le budget, il est bien là.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Non mais ma question, c'était surtout parce que, l'année dernière par exemple, pour ne pas le nommer, le BHB avait des soucis et en conseil, on a dit « il y a le BHB qui a des soucis », on ne vous dit pas lesquels. Même après, vous nous avez réunis pour nous dire lesquels, mais là, c'était pour dire si tout le monde était passé, parce qu'on sait bien que le Volley, l'ASBGL, qui est un club cher à certains que... pour savoir, parce qu'on nous pose des questions, pas plus tard qu'hier.

Intervention de M. le Maire

Djamel, vos questions sont légitimes. D'ailleurs avec ces clubs-là, que ce soit le Volley-ball, l'AS Bron ou d'autres, dans d'autres domaines, parce que ce n'est pas que dans le domaine sportif, on est en communication régulière avec ces clubs, qui en principe normalement comprennent.

Je ne dis pas ça pour le Volley-ball, mais il y a des clubs, à partir du moment où il y a des règles à respecter et que ces règles ne sont pas respectées, c'est aussi une question de respect par rapport à toutes les associations qui jouent le jeu et qui respectent les règles, de prendre le temps de voir si on donne ou pas à l'association qui pour l'instant est en sursis.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Surtout que moi, pourquoi je me félicitais du travail a été fait, c'est que les critères ont été faits avec les clubs.

Intervention de M. le Maire

Ah oui ?

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

C'est ça qui est intéressant, ça n'a pas été pondu comme ça, tombé du ciel pour ça.

Intervention de M. le Maire

Djamel, vous le savez puisque vous avez été adjoint aux sports un certain nombre d'années. C'est un vrai travail de coopération avec les clubs, c'est un travail qui ne se fait pas uniquement la dernière semaine de décembre pour savoir combien on donne. C'est un travail régulier tout au long de l'année, mais effectivement, c'est extrêmement compliqué de savoir pour une association X, s'il faut donner 10 000, s'il faut donner 15 000, s'il faut donner 50 000, c'est pour ça qu'on avait mis en place un système de critère, je ne vais pas revenir dessus, qui encore une fois, n'est pas parfait, mais en tout cas qui permet d'apporter une vraie amélioration en termes d'équité et de justice entre les associations.

Y a-t-il d'autres questions ?

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Juste sur cette délibération, à l'intérieur d'habitude, quand il y a des gens dans les CA, on les sort, et dedans, il y a le Réveil des classes, où, je suis au CA et Jacqueline aussi est au CA, et elle est dans celle-là. Ce sera pour l'année prochaine. Il faudra changer.

Intervention de M. le Maire

Alors il y a un oubli. Parce que moi, on m'avait dit qu'en fait c'était pour les délibérations suivantes où il y aura effectivement des entrées et sorties, mais là il y a les... bon, c'est un oubli de notre part alors.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Je l'avais signalé quand je suis rentré au CA l'année passée, c'était juste pour vous le dire.

Intervention de M. le Maire

D'accord, vous faites bien. Donc qui doit sortir ?

Ce que je vous propose, sinon ça ne va pas changer grand-chose, Jacqueline et M. ANGOSTO, sortez, comme ça il n'y aura pas d'ambiguïtés.

Juste pour répondre, parce que j'ai oublié, à la dernière question de Monsieur BOUDEBIBAH. Votre demande que certains démissionnent, Évelyne par exemple, qui fait partie du bureau du tir à l'arc, ce n'est pas une obligation légale, donc je ne comprends pas d'où...

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Ce n'est pas une obligation légale. C'est la déontologie qui permet... on est bien d'accord là-dessus, c'est hyper important.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOUDEBIBAH...

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Monsieur le Maire, certains adjoints ou conseillers ici ont démissionné de leur poste à juste titre, et chaque fois l'exécutif était comme ça. C'est déontologiquement.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOUDEBIBAH, vous savez l'estime que je vous porte, on pourrait se tutoyer mais là on se vouvoie. En parlant de déontologie, honnêtement, on ne va pas revenir là-dessus, mais lors du comité de soutien, lors de la dernière campagne municipale, le nombre de présidents de structures financées en très grande partie par la Ville qui s'affichaient clairement avec le nom de la structure, honnêtement Djamel, vous conviendrez qu'on n'a peut-être pas beaucoup de leçons à recevoir... Evelyne BRUNET, c'est quelqu'un de parfaitement intègre là-dessus... Et à partir du moment où elle est secrétaire, elle n'est pas présidente... Bah oui, mais c'est la seule qui est concernée, donc en disant ça, si, c'est Évelyne, Djamel.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je me sens un peu concerné aussi, puisque la question m'est... Excusez-moi, Monsieur le Maire, de prendre la parole.

Intervention de M. le Maire

Et tu es président de quoi encore toi ?

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Non, non, je ne suis président justement de plus rien, mais je voudrais simplement signaler que j'étais président de l'Office Municipal du Sport et que lorsque je me suis présenté sur une liste, j'ai pris la précaution – ce qui me semble normal – de démissionner avant d'être sur cette liste. Or, ce qui s'est passé ensuite, ça n'a pas été le cas. On a vu une présidente de l'Office Municipal des Sports se présenter sur une liste et ne pas démissionner du tout. Et je veux dire que les associations manquent tellement de bénévoles, moi je peux vous assurer que parfois, les associations nous demandent de venir au bureau, pas parce qu'on est élus, mais simplement parce qu'elles manquent de bénévoles et qu'on est capables de faire des choses, on ne va pas se gêner pour ne pas les faire.

Qu'on ne soit pas président, OK, on n'est pas président, mais on peut être au bureau sans aucun problème. Et moi, ça ne me dérangerait pas de voter tout en étant au bureau, parce que j'estime que si je suis dans un bureau, ce n'est pas pour gagner de l'argent dans ce bureau. Je suis un bénévole, et ça je l'avais dit sous l'ancien conseil et moi, je votais à chaque fois, j'étais président de la gymnastique volontaire, Madame GUILLEMOT ne voulait pas que je vote et je votais quand même, parce que j'étais un président bénévole et je n'étais absolument pas intéressé par la subvention qui allait venir à la gymnastique volontaire.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Il n'y a pas de polémique. On redescend d'un étage. Ce n'est pas une attaque personnelle.

Intervention de M. le Maire

Non mais Jacques parle avec son cœur, et c'est tout à son honneur.

Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH

Évelyne, je la vois assez souvent, on se connaît trop bien, ce n'est pas elle. Il n'y a pas de polémique.

Intervention de M. le Maire

Fin du débat, on est d'accord Djamel, il n'y a pas de souci.

Mais juste pour vous dire, Tarik, qui était président du tennis de table, a démissionné parce qu'il était président. Secrétaire ou trésorier, honnêtement...

Donc, je vous propose pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, Monsieur ANGOSTO, Jacqueline PALLUY : dehors le temps du vote !

Monsieur le Maire invite M. Jean-Pierre ANGOSTO et MME Jacqueline PALLUY à quitter la salle.

Donc on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Nos amis peuvent revenir.

M. Jean-Pierre ANGOSTO et MME Jacqueline PALLUY regagnent la salle

DÉLIBÉRATION N° 13 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Souvenir Français – Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. RENÉ SIMILLION

Monsieur le Maire invite Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN et Mme Jacqueline PALLUY à quitter la salle.

Intervention de M. René SIMILLON

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Association Le Souvenir Français au titre de l'année 2023 pour soutenir le devoir de mémoire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 1 500 € à l'Association Le Souvenir Français tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci René, c'était parfait.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Monsieur le Maire invite Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN et Mme Jacqueline PALLUY à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron – Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

M. le Maire invite Mme Évelyne BRUNET à quitter la salle.

Intervention de Mme Évelyne BRUNET

Je voudrais juste préciser que je suis secrétaire du club depuis 1990, donc bien avant d'être élue.

Intervention de M. le Maire

C'est important ce que tu dis, parce qu'en 90, après tu as été adjointe sous Annie GUILLEMOT et à ce moment-là...

Donc ça veut dire que quand tu as été adjointe d'Annie GUILLEMOT, on ne te demandait pas de démissionner, mais là parce qu'elle est adjointe dans notre équipe, on lui demande de démissionner. Djamel...

Mme Évelyne BRUNET quitte la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Moi, j'ai été président du tennis de table pendant huit ans et j'ai démissionné.

Revenons à nos moutons. Nous avons voté un certain nombre de subventions ici pour l'association de l'Arc Club de Bron, donc je vous épargne le pamphlet un peu technique.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 840 € à l'association de l'Arc Club de Bron au titre de l'année 2023 et donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 10 840 € à l'Association Arc Club de Bron tel que présenté ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. le Maire invite Mme Évelyne BRUNET à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Tennis de Table – Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BRÉAUD, MAIRE

M. le Maire invite M. Tarik EZ ZAJJARI à quitter la salle.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 930 € à l'Association Bron Tennis de Table au titre de l'année 2023.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 3 930 € à l'Association Bron Tennis de Table tel que présenté ci-avant.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. le Maire invite M. Tarik EZ ZAJJARI à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Cumbernauld - Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

M. le Maire invite M. Pascal MIRALLES-FOMINE et Mme Françoise KIRASSIAN à quitter la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vous propose de voter une subvention de 481 € pour l'association de jumelage Bron Cumbernauld.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 485 € à l'Association Bron Cumbernauld tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. le Maire invite Mme Françoise KIRASSIAN à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Grimma - Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Monsieur le Maire invite Jacques CHAMPIER à quitter la salle. M. Pascal MIRALLES-FOMINE reste dehors.

Intervention de M. le Maire

Pour le public, nous sommes à la délibération 17 et il y en a 22, sachant qu'on en a déjà fait une, donc il nous en restera quatre après celle-ci.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Merci Monsieur le Maire.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 485 € à l'Association Bron Grimma au titre de l'année 2023.

Je retrouve la petite phrase magique. En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention de 485 € à l'Association Bron Grimma tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Monsieur le Maire invite Jacques CHAMPIER et M. Pascal MIRALLES-FOMINE à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu – Approbation de la convention d’objectifs et attribution de subventions pour l’année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Monsieur le Maire invite M. François-Xavier PENICAUD, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Emmanuel MAILLET, M. Stevens BOBI et Mme Stéphanie VELLA à quitter la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vous propose de voter une subvention de fonctionnement pour la Mission Locale Bron Décines Meyzieu de 111 000 € et pour l’Action PUIS-JE (Pour une Insertion Sereine des Jeunes) de 5 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** l’attribution, au titre de l’année 2023, des subventions de 111 000 € pour le fonctionnement et de 5 000 € pour l’action PUIS-JE, à l’Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu et le calendrier de versement présenté,

— **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d’objectif avec l’association.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L’UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Monsieur le Maire invite M. François-Xavier PENICAUD, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Emmanuel MAILLET, M. Stevens BOBI et Mme Stéphanie VELLA à regagner la salle.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Atout Age – Attribution de subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Monsieur le Maire invite M. Jacques CHAMPIER à quitter la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Bron Atout Age au titre de l'année 2023.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 1 000 € à l'Association Bron Atout Age tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Monsieur le Maire invite M. Jacques CHAMPIER à quitter la salle.

Intervention de M. le Maire

La délibération 20, on l'a faite tout à l'heure, au tout début du Conseil, donc il nous en reste deux.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Protection fonctionnelle accordée à un élu (Raphaël SULTANA)

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Monsieur le Maire invite M. Raphaël SULTANA à quitter la salle.

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune.

Il appartient au Conseil Municipal, par délibération, d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Monsieur Raphaël SULTANA, Adjoint au Maire, a été convoqué, téléphoniquement le 11 janvier, en sa qualité de victime, à l'audience du 12 janvier 2023, au cours de laquelle a été jugé, en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, l'auteur des faits.

À ce titre il sollicite la protection fonctionnelle, cette dernière couvrira les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise, ...).

La durée de la prise en charge sera celle de la ou des instances successives, portant sur les faits objet de la protection fonctionnelle accordée.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **ACCORDER** le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Raphaël SULTANA, Adjoint au Maire.

Interviennent : Mme Nesrine MECHKAR, M. Djamel BOUABDALLAH

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Monsieur SULTANA, adjoint au marché forain et à l'urbanisme, demande aujourd'hui une protection fonctionnelle pour une affaire datant du 12 janvier 2023, affaire où a été jugé l'auteur des faits.

Avant de voter favorablement pour sa protection, avec mon collègue Philippe GALVAO, nous avons une question et une proposition si vous le voulez bien.

La première : est-il possible aujourd'hui devant cette assemblée d'expliquer la situation dans laquelle se trouvait Monsieur SULTANA durant l'exercice de ses fonctions ?

La seconde, notre proposition consiste à ce que chacun et chacune de vos élus puisse participer plusieurs fois par an à une journée de formation, comme celle que vous avez faite, Monsieur le Maire, le 19 mai 2021 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour gérer les situations de crise et ne pas se retrouver démunis face à une situation qui pourrait s'avérer dangereuse ou risquée.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Les formations, c'est une très bonne idée. Et même, associer pas uniquement les membres de la majorité, si vous aussi vous êtes intéressée, je n'ai aucun problème, bien au contraire.

Et puis deuxièmement, pour répondre à votre question, je n'ai plus les dates en tête, mais en gros, ce qui s'est passé, c'est que Raphaël SULTANA, en tant qu'adjoint aux marchés forains, il y a eu plusieurs différends avec un individu qui habite à Saint-Priest, qui a commencé à déballer sur le marché Place de la liberté sans aucune autorisation, et ce Monsieur en question a une première fois tenu des propos menaçants à l'égard à la fois de Monsieur Raphaël SULTANA et aussi des policiers municipaux ou ASVP, ou les deux, je n'ai plus le dossier... voilà, des ASVP. Et notamment aussi, un ASVP a été blessé. D'ailleurs, il a eu des jours d'ITT, et lui aussi, il apparaît comme victime dans la procédure. Et il se trouve que peu de temps après, donc là nous étions début janvier, peu de temps après, par le plus grand des hasards, Monsieur SULTANA a retrouvé ce Monsieur dans la galerie marchande d'Auchan, et ce Monsieur-là s'est littéralement jeté sur Monsieur SULTANA, je vous passe les insultes, et surtout lui a porté un coup, je crois dans le thorax, ou en tout cas lui a asséné un coup. Donc c'est légitime que Monsieur SULTANA demande une protection fonctionnelle.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Pour le procès-verbal, ça me semble important sur la formule, «a été retrouvé par l'individu dans une galerie marchande», parce que la formule «a retrouvé l'individu dans une galerie marchande» laisserait supposer qu'il est tombé par hasard dessus... Pour le procès-verbal, je préfère...

Intervention de M. le Maire

Oui, tu as raison. On va dire qu'il y a eu une rencontre fortuite. Ils se sont rencontrés par le plus grand des hasards dans la galerie marchande. Oui, ce n'était pas une rixe qui était organisée. Mais j'espère que vous l'aviez compris, et je n'en doute pas une seule seconde.

Et en tout cas, ce Monsieur, comme on dit, était connu défavorablement par les différents services de Police.

En gros, je n'ai plus les dates en tête, mais l'histoire, c'est celle-ci.

Je crois que d'ailleurs, ça n'a pas été jugé parce que dans un premier temps, cet individu avait été OK pour plaider coupable, c'est pour ça qu'il y avait eu une audience très rapide, le 12 janvier. Et finalement, le jour de l'audience, il a refusé d'être jugé en CRPC. Donc là, ça va être rejugé à une date ultérieure d'ici plusieurs mois. Donc en fait, l'affaire est toujours en cours, à la fois pour Raphaël SULTANA et aussi pour le ou les ASVP, les deux agents de la Police municipale.

Il y avait une deuxième question, non ?

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons bien sûr cette délibération qui expose clairement qu'il s'agit d'une demande de protection fonctionnelle, concernant un adjoint dans l'exercice de ses fonctions, comme vous venez de l'expliquer, avec reconnaissance préalable de culpabilité de l'auteur des faits.

Nous profitons, Monsieur le Maire, de cette délibération, pour revenir sur la demande que nous avons formulée par écrit sur les autres délibérations de protection fonctionnelle et à laquelle vous avez opposé un refus.

Nous avons en effet demandé les décisions du Maire concernant les trois instances déjà introduites et les conventions d'honoraires, avocat, huissier, et vous nous avez répondu que seule la délibération du Conseil Municipal doit intervenir pour la protection fonctionnelle. Oui pour la demande de protection fonctionnelle, mais pas pour les conventions d'honoraires, car le Maire ne peut signer une convention d'honoraires que s'il a une délégation du Conseil, ce qui est le cas ici bien sûr, et nous ne le contestons pas.

Mais rappel important : il est indiqué dans la lettre de l'administration générale d'octobre 2022 : «Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil». Or, aucune information, vous venez de la faire, ne nous a été donnée et donc on supposait que vous n'aviez pas signé de convention avec les avocats.

L'article L. 2122-23 du CGT prévoit que les décisions prises par le Maire dans ce cadre de délégation du Conseil sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. Ces décisions doivent être inscrites dans le registre des délibérations.

Second point de votre réponse : les conventions d'honoraires ne seraient pas communicables. Je cite : «En effet, il ressort des avis rendus par la CADA que ces documents ne sont pas communicables sur le fondement d'une part du secret professionnel, conformément aux dispositions de la loi 71-1130 du 31 décembre 1971». Monsieur le Maire, il y a longtemps que le Conseil d'État a statué à ce sujet, et donc, il faudrait remettre les fiches à jour.

Dès 2003, le Conseil d'État a en effet jugé s'agissant des contrats passés par les avocats avec des collectivités publiques, que les dispositions de l'article 66-5 de la loi du 31 décembre 1971 ne concernent que les documents élaborés au cours de l'exécution du marché de services juridiques et non pas les pièces du marché lui-même. Les contrats liant la commune à des cabinets d'avocats sont donc communicables ainsi que les mandats émis en règlement des factures d'avocat, contrairement à ce que vous nous avez opposé, sachant que dans son avis 20152843, la CADA a elle aussi bien précisé, je cite, que : «Les mandats de paiement émis par la commune pour assurer le règlement des factures de l'avocat ne doivent pas être regardés comme des correspondances échangées entre l'avocat et son client couvertes par le secret professionnel de l'avocat, mais comme des pièces comptables de la commune communicables à toute personne qui en fait la demande sur le fondement de l'article L. 2121-26 du CGCT », avis du 14 avril 2011. Oui, déjà depuis 2011, Monsieur le Maire.

Nous demandons donc que ces pièces, conventions ou contrats avec les avocats et pièces comptables correspondantes, pièces demandées par écrit qui auraient dû nous être transmises avant ce conseil, nous soient transmises le plus vite possible. Et vous vous conformez ainsi à la règle du Conseil d'État et aux avis très anciens.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BOUABDALLAH, je ne sais pas qui vous a écrit votre intervention. En tout cas, moi, tout ce que je sais, c'est que quand je ne sais pas quelque chose, je ne dis rien. Je ne pense pas que vous soyez avocat. Je ne suis pas avocat, mais si vous pensez que vous êtes plus fort que notre service juridique, venez travailler avec nous, dans un esprit bien évidemment constructif. Mais toutes les pièces qui étaient communicables – je crois que c'était à Madame MOREL – ont été communiquées. Donc là-dessus, encore une fois, les grandes leçons... Quand ce ne sont pas des leçons de morale, ça va devenir des leçons juridiques. J'ai bien compris que depuis deux ou trois conseils, plutôt que d'attaquer sur le bilan ou sur les projets, vous allez chercher la petite phrase, vous allez chercher la petite bête. Honnêtement, ça n'élève pas le débat et ça ne le grandit pas.

Donc, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Ma collègue Anne-Laure BADIN va s'abstenir.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Donc qui vote pour ? Tous les autres.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale, MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi, et GALVAO Filipe, MMES. DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile, et MECHKAR Nesrine, Stéphanie VELLA
ABSTENTION : MME BADIN Anne-Laure.

Intervention de M. le Maire

Merci de faire rentrer Raphaël.

Monsieur le Maire invite M. Raphaël SULTANA à regagner la salle.

En tout cas, je remercie encore une fois toutes celles et tous ceux qui ont apporté une protection fonctionnelle à Monsieur SULTANA, sauf Madame BADIN qui s'est abstenue. Et permettez-moi quand même de vous dire une chose, c'est qu'encore une fois, je suis ravi pour Raphaël SULTANA, mais la dernière fois, lorsqu'il s'agit de voter ma protection fonctionnelle, il y en a un certain nombre parmi vous qui ne l'avait pas fait. Voilà. Fin du bal. Encore une fois, vraiment, ça n'élève pas le débat.

Dernière délibération. On va prendre de la hauteur avec la dernière délibération.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

ENVIRONNEMENT

Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'Aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle charte environnementale de l'aéroport Lyon-Bron fixe des objectifs ambitieux. Ambitieux en termes de réduction de nuisances sonores mais pas seulement. Les enjeux de biodiversité, d'impact carbone ou de préservation de la ressource en eau.

Cette charte fait un grand pas sur la réduction des nuisances sonores en agissant sur la source la plus impactante, que sont les tours de piste des avions écoles selon deux leviers : la réduction des plages horaires et le passage de tous les avions école sur la norme acoustique la plus exigeante, qu'est le CALIPSO A, ou électrique.

Avec 7 avions sur 13 concernés, ce changement engendre un coût financier fort pour les clubs d'aviation, remettant en question leur pérennité.

Afin d'accompagner les clubs d'aviation dans ce changement vers une aviation légère et vertueuse, il est proposé que les différentes parties prenantes, à savoir les quatre communes riveraines (Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Saint-Priest) ainsi que l'Académie Aéronautique et Spatiale Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération française d'Aéronautique, la Société Aéroports de Lyon et le Centre Interclubs de Lyon Bron, conventionnent selon le document annexé à la présente délibération, concernant la location d'un avion école électrique. Silencieux, il permettra d'apporter une réponse concrète aux préoccupations des riverains des communes signataires. Le coût annuel de la location d'un avion électrique est de 37 008 € TTC par an, soit un coût global de 111 024 € pour trois ans.

Ce financement se répartit ainsi sur une période de trois ans. L'Académie Aéronautique et Spatiale Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à une subvention plafonnée à 45 000 €, soit l'équivalent de 40,5 % du montant total.

Les quatre communes s'engagent à participer au coût de la location à hauteur de 13 500 € chacune, soit 54 000 €, représentant 48,7 % du montant total. Et puis enfin, le Centre Interclubs s'engage à payer le complément de la location de l'avion pour un montant de 12 024 €, équivalant à 10,8 % du montant total.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

— **APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice de la Fédération française d'aéronautique au titre de l'exercice 2023. Cette aide sera reconduite dans les mêmes termes sur les exercices 2023 et 2024,

— **AUTORISER** M. le Maire à signer le projet de convention annexé conformément au budget prévisionnel de l'opération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Hervé.

Y a-t-il des questions ?

Intervention de M. Filipe GALVAO

Merci. Si la question est de choisir entre faire voler un avion électrique, comme celui qui est évoqué dans cette délibération, et un avion traditionnel au kérosène, il est évident que d'un point de vue environnemental, le premier est largement préférable pour limiter la pollution atmosphérique et sonore.

Cependant, nous nous posons la question de la pertinence de la participation financière conséquente de la Ville à la location de cet avion. Celui-ci profitera à des activités de loisirs ou de formation en pilotage qui ne concerneront qu'une toute petite minorité de brondillants.

Quant à l'intérêt pour les riverains en termes de pollution sonore, est-ce qu'un seul avion électrique suffira à avoir un impact notable au milieu des dizaines d'autres avions traditionnels qui continueront de décoller et d'atterrir quotidiennement à l'aéroport ?

Enfin, la promotion d'une aéronautique vertueuse d'un point de vue environnemental permet peut-être de se donner bonne conscience, mais elle a quelque chose d'antinomique. L'aéronautique est probablement utile économiquement, elle peut représenter une activité de loisirs qui a même quelque chose de presque poétique, mais vu son caractère énergivore, elle est par définition et quelle que soit l'énergie utilisée coûteuse pour l'environnement.

Si nous étions dans une période financièrement faste, nous aurions peut-être voté pour cette délibération, mais à l'heure actuelle, il nous semble que les priorités sont peut-être ailleurs.

Je vous remercie.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Effectivement, vous l'avez rappelé. Comme je vous l'ai dit, cette subvention vient aussi participer à la réduction de la pollution sonore pour les riverains.

Sur la question, un seul avion... effectivement, aujourd'hui c'est une façon d'aider les clubs à aller demain vers l'avion électrique. Je vous rappelle que sur la réduction de la pollution sonore, il y a effectivement tous les avions qui passent en CALIPSO A, ce qui représente également un coût financier important pour les clubs.

Et puis effectivement, ces avions vont participer à former les futurs pilotes et aussi les futurs pilotes de ligne.

Alors Monsieur GALVAO, j'entends bien ce que vous dites, effectivement, on doit réduire le besoin d'usage de l'avion, mais on en aura toujours besoin et l'enjeu de demain, c'est vraiment effectivement d'aller vers une aviation beaucoup plus propre et moins polluante.

Intervention de M. le Maire

Juste pour compléter en 30 secondes. Beaucoup d'améliorations ont été apportées justement pour lutter contre les nuisances, que ce soit sonores ou autres sur l'aéroport de Bron.

Pour information, les nuisances principales sont dues aux écoles aéronautiques, parce qu'en fait, la plupart ce sont des rotations qui sont extrêmement courtes. Ils décollent, ils tournent ensuite et en plus, à Bron, on est quand même beaucoup moins impactés que nos villes voisines, comme Décines, Chassieu ou Saint-Priest, parce que dès qu'ils décollent, en principe, on décolle souvent au Nord en fonction du vent, ils tournent à l'Est et après, ils font des boucles et ils reviennent. Nous n'en sommes qu'au début de l'aviation électrique. Il y a une autonomie à peu près, je ne sais pas si tu l'as dit, de 45 minutes. Il est sûr que dans les années à venir, cette autonomie sera beaucoup plus importante. Est-ce que ça va régler toutes les nuisances ? Clairement, non. Est-ce que ça va permettre d'en limiter un certain nombre ? Oui.

C'est un projet qui est à l'initiative de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a deux régions en France qui s'étaient lancées là-dedans. La région Occitanie et la région Île-de-France, si je me souviens bien. Donc, nous serons la troisième région. Pour répondre à votre question, pourquoi les collectivités y vont ? C'est parce que ça a

un coût et les différents aéroclubs, clairement, seuls, ne pourraient pas y aller. C'est pour ça que de façon intelligente, on s'est tous mis autour de la table, on aurait même pu y aller seuls, c'est-à-dire la Région et les quatre villes, mais c'est aussi un moyen pour nous de les responsabiliser que de les inviter dans le tour de table.

L'aéroport de Bron était là avant nous. Est-ce que l'avion est une bonne chose ? Est-ce que l'avion n'est pas une bonne chose ? Je vous propose qu'on en parle à un autre moment que ce soir. En revanche, quand on forme des pilotes, ce ne sont pas que des pilotes de jet, et l'avion, on en a besoin. On en a besoin notamment pour tout ce qui est transplantation. On en a besoin également en cas d'accident ou autre, également pour la sécurité. Donc, c'est important pour nous d'y aller. C'est un beau projet. L'avion, je ne sais pas quand on va l'avoir, durant l'année 2023. C'est l'occasion aussi pour moi de conclure là-dessus, de dire qu'on a fait un travail qui était important avec l'aéroport, avec Vinci, avec les différentes associations de riverains, avec différents élus également des autres communes, avec la nouvelle charte qui permet de diminuer les nuisances, notamment en limitant le nombre de rotations.

Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ?

Donc, vous votez contre le fait qu'il va y avoir moins de nuisances grâce à cet avion ?

D'accord. Bon... Qui s'abstient ?

Alors, vous vous abstenez ou vous votez contre ? Vous votez contre. Très bien, on va expliquer ça aux riverains.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.

POUR : La majorité municipale, MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, MMES. DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile et VELLA Stéphanie.

CONTRE: MM. COURT Rémi et GALVAO Filipe, MMES. BADIN Anne-Laure et MECHKAR Nesrine.

Intervention de M. le Maire

Le Conseil Municipal est terminé.

Deux informations : le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril et je vous invite toutes et tous à venir nombreux, n'hésitez pas à en parler, ce samedi, après-demain, à partir de 9h30, je crois, pour la première fête du terroir qui est organisée par le nouveau comité des fêtes de la Ville de Bron. Rendez-vous ici devant la Mairie, à 9h30. Il y aura différentes confréries, différents produits du terroir qui seront exposés à l'espace Pestourie.

Merci au public d'avoir été patient. Merci à tous les élus. Merci à tous les services.

Bonne fin de soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h20.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2023**

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Albert YOGO